

Résumé de la 55^e session du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat et de la 12^e session du Groupe de travail II : 14-27 février 2022

Alors que les impacts du changement climatique deviennent de plus en plus apparents et généralisés, les travaux du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de son Groupe de travail II (GTII), en particulier, sont cruciaux pour aider le monde à comprendre véritablement les enjeux afin de prendre les mesures appropriées pour résoudre ce problème mondial. La tâche du GTII consiste en l'évaluation des impacts du changement climatique sur les systèmes humains et naturels aux niveaux mondial et régional et en l'examen de leurs vulnérabilités, leurs capacités et leurs limites pour s'adapter et réduire les risques d'ordre climatique.

Les délégués à la 12^e session du GTII du GIEC (GTII-12) étaient parfaitement conscients de la nécessité de trouver un équilibre dans la manière dont le Groupe de travail communique la science, en veillant à ce que le Résumé à l'intention des décideurs (RID) transmette la gravité et l'urgence de la situation sans laisser entendre que la situation est désespérée. Comme l'a noté Petteri Taalas, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le changement climatique a un impact sur la santé mentale, en particulier chez les jeunes qui éprouvent une « peur apocalyptique ». Il a souligné que la « peur » devrait viser les décideurs et non les jeunes. De son côté, Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a noté que le rapport du GTII met en garde contre les conséquences désastreuses de l'inaction, aborde l'anxiété climatique que beaucoup ressentent et affirme que l'action peut faire face à l'anxiété.

Les délégués et les auteurs ont travaillé ensemble pendant les deux semaines de la session pour finaliser le RID, qui présente les principales conclusions de « Changement climatique 2022 : Impacts, Adaptation et Vulnérabilité », qui est la contribution du GTII au sixième rapport d'évaluation (RE6) du GIEC. Certaines de ces découvertes incluent le fait que :

- Le changement climatique induit par l'homme a provoqué des impacts négatifs généralisés et des pertes et dommages connexes sur la nature et les personnes ;
- Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes hautement vulnérables au changement climatique ;
- Les schémas actuels de développement non-durable accroissent l'exposition des écosystèmes et des populations aux aléas climatiques ;

- De nombreux systèmes naturels sont proches des limites strictes de leur capacité d'adaptation naturelle et d'autres systèmes atteindront les limites avec l'augmentation du réchauffement climatique ;
- Des options d'adaptation réalisables et efficaces sont disponibles et peuvent réduire les risques pour les personnes et la nature ;
- Les conditions propices, telles que l'engagement politique et le suivi, les cadres institutionnels, les ressources financières adéquates, le suivi et l'évaluation, sont essentielles pour l'adaptation ;
- Des réponses inadaptées au changement climatique peuvent créer des blocages de vulnérabilité, d'exposition et de risques qu'il est difficile et coûteux de modifier et qui exacerbent les inégalités existantes ; et
- L'action de développement résilient au changement climatique (DRCC) au niveau mondial est plus urgente que ce qui a été évalué précédemment dans le cinquième rapport d'évaluation (RE5).

La 55^e session du GIEC (GIEC-55) et la GTII-12 ont dépassé de manière significative le temps imparti, se terminant environ 40 heures après la date de clôture initialement prévue. Les réunions s'y sont tenues en mode virtuel du 14 au 27 février 2022.

Bref historique du GIEC

Le GIEC a été créé en 1988 par l'OMM et le PNUE pour évaluer, de manière exhaustive, objective, ouverte et transparente, les informations scientifiques, techniques et socio-économiques

Dans ce numéro

Bref historique du GIEC	1
Compte-rendu de la GIEC-55 et de la GTII-12	3
Examen et approbation du RID du GTII	3
Clôture de la GTII-12	24
Clôture de la GIEC-55	25
Brève analyse de la GIEC-55 et de la GTII-12	25
Réunions à Venir	27
Glossaire	27

pertinentes permettant de comprendre le changement climatique induit par l'homme, ses impacts potentiels et les options offertes en matière d'adaptation et d'atténuation. Le GIEC est un organe intergouvernemental et scientifique qui compte 195 pays membres. Il n'entreprend pas de nouvelles recherches ni ne surveille les données liées au climat ; il procède plutôt à des évaluations de l'état des connaissances sur le dérèglement climatique sur la base de la littérature scientifique et technique publiée et évaluée par des pairs. Les rapports du GIEC sont destinés à être pertinents pour les politiques, mais non normatifs et ils fournissent une contribution essentielle aux négociations internationales sur le changement climatique.

Le GIEC compte trois Groupes de travail (GT) :

- Le GTI aborde la base scientifique physique du changement climatique.
- Le GTII aborde les impacts du changement climatique, l'adaptation et la vulnérabilité.
- Le GTIII aborde les options de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'atténuation des changements climatiques.

Chaque groupe de travail a deux coprésidents et sept vice-présidents, à l'exception du GT II, qui compte huit vice-présidents. Les coprésidents guident les groupes de travail dans l'accomplissement de leurs mandats, avec l'aide d'Unités d'appui technique (UAT). En outre, le GIEC dispose également d'un Groupe spécial sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GSI), également soutenu par une UAT, pour superviser le programme des inventaires nationaux de GES du GIEC. Les objectifs du programme sont de développer et d'affiner une méthodologie et un logiciel convenus au niveau international pour calculer et déclarer les émissions et les absorptions nationales de GES, et d'encourager son utilisation par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le Groupe élit son Bureau pour la durée d'un cycle d'évaluation complet, qui comprend l'élaboration d'un rapport d'évaluation du GIEC qui prend entre cinq et sept ans, et de tout autre rapport spécial ou document technique publié au cours de ce cycle. Le Bureau est composé d'experts en changement climatique représentant toutes les régions et comprend le président et les vice-présidents du GIEC, les coprésidents et vice-présidents des GT et les coprésidents du GSI. Le GIEC dispose d'un secrétariat permanent, basé à Genève, en Suisse, hébergé par l'OMM.

Les Productions du GIEC

Depuis sa création, le Groupe a élaboré une série de rapports d'évaluation détaillés et de rapports spéciaux qui fournissent des informations scientifiques sur les changements climatiques à la communauté internationale.

Le GIEC a produit cinq rapports d'évaluation, qui ont été achevés en 1990, 1995, 2001, 2007 et 2014. Le RE6 devrait être achevé plus tard en 2022. Les rapports d'évaluation sont structurés en trois parties, une pour chaque Groupe de travail. La contribution de chaque groupe de travail comprend un rapport d'évaluation complet (le 'rapport sous-jacent'), un résumé technique (RT) et un résumé à l'intention des décideurs (RID). Chacun de ces rapports est soumis à un processus d'examen exhaustif et intensif par des experts et des gouvernements, en trois étapes : un premier examen par des experts, un deuxième examen par des experts et des gouvernements et un troisième examen par les gouvernements. Chaque RID est ensuite approuvé ligne par ligne par le groupe de travail respectif et adopté par le Groupe d'experts.

Un rapport de synthèse (RSY) est ensuite produit pour le rapport d'évaluation dans son ensemble, intégrant les aspects les plus pertinents des rapports des trois groupes de travail et des rapports spéciaux de ce cycle particulier et, enfin, le Groupe d'experts entreprend une lecture d'approbation ligne par ligne du RID du RSY.

Le GIEC a produit une série de rapports spéciaux sur les questions liées au changement climatique. Le cycle du RE6 comprend trois rapports spéciaux :

- [Réchauffement climatique de 1,5°C \(SR1.5\)](#), qui a été approuvé par la GIEC-48 en octobre 2018 ;
- [Changement climatique, désertification, dégradation des terres, gestion durable des terres, sécurité alimentaire et flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres \(SRCCL\)](#), qui a été approuvé par la GIEC-50 en août 2019 ; et
- [Océans et Cryosphère dans le contexte du changement climatique \(SROCC\)](#), qui a été approuvé par la GIEC-51 en septembre 2019.

En outre, le GIEC produit des rapports méthodologiques, qui fournissent des lignes directrices pour aider les pays à établir des rapports sur les GES. Des rapports d'orientation sur les Bonnes pratiques ont été approuvés en 2000 et 2003, tandis que des Directives du GIEC sur les inventaires nationaux de GES ont été approuvées en 2006. Un Affinement des directives de 2006 sur les inventaires nationaux de GES (Affinement de 2019) a été adopté à la GIEC-49 en mai 2019.

En 2007, le prix Nobel de la paix a été décerné conjointement au GIEC et à l'ancien vice-président américain Al Gore, pour leur travail et leurs efforts « pour accumuler et diffuser de meilleures connaissances sur le changement climatique d'origine humaine, et pour jeter les bases nécessaires à la lutte contre un tel changement ».

Sixième cycle d'évaluation

GIEC-41 à GIEC-43 : La GIEC-41 (24-27 février 2015, Nairobi, Kenya) a adopté des décisions pertinentes pour le cycle RE6. La GIEC-42 (5-8 octobre 2015, Dubrovnik, Croatie) a élu les membres du Bureau pour le cycle du RE6. La GIEC-43 (11-13 avril 2016, Nairobi, Kenya) a convenu d'entreprendre deux rapports spéciaux (SRCCL et SROCC) et l'Affinement de 2019 lors du RE6, et, en réponse à une invitation de la 21e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, d'élaborer un rapport spécial sur les impacts d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels (SR1.5). Le Groupe a également convenu qu'un rapport spécial sur les villes serait élaboré dans le cadre du cycle du RE7.

GIEC-44 : Au cours de cette session (17-21 octobre 2016, Bangkok, Thaïlande), le Groupe a adopté les grandes lignes du SR1.5 et de l'Affinement de 2019, ainsi que des décisions concernant, entre autres, une réunion sur le changement climatique et les villes.

Conférence du GIEC sur les villes et le changement climatique : Cette réunion (5-7 mars 2018, Edmonton, Canada) a produit un programme de recherche pour mieux comprendre les impacts du changement climatique sur les villes et le rôle essentiel que les autorités locales peuvent jouer dans la lutte contre le changement climatique.

GIEC-45 à GIEC-47 : La GIEC-45 (28-31 mars 2017, Guadalajara, Mexique) a approuvé les grandes lignes du SRCCL et du SROCC, et a discuté, entre autres : du calendrier de planification stratégique pour le cycle du RE6 ; d'une proposition d'examen des forceurs climatiques à courte durée de vie (FCCD) ; et les options de ressources pour le GIEC. La GIEC-46 (6-10 septembre 2017, Montréal, Canada) a approuvé les grandes lignes

des chapitres pour les trois contributions des GT au RE6. Au cours de la GIEC-47 (13-16 mars 2018, Paris, France), le Groupe a convenu, entre autres, de créer un groupe de travail sur le genre et de rédiger le mandat d'un groupe de travail sur l'organisation des travaux futurs du GIEC, à la lumière du Bilan mondial dans le cadre de l'Accord de Paris.

GIEC-48 : Au cours de cette session (1-6 octobre 2018, Incheon, République de Corée), le GIEC a accepté le SR1.5 et son résumé technique et a approuvé son RID, qui conclut qu'il est toujours possible de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C. mais que cela nécessitera des transitions « sans précédent » dans tous les aspects de la société.

GIEC-49 : Au cours de cette session (8-12 mai 2019, Kyoto, Japon), le GIEC a adopté le chapitre général de l'affinement de 2019 et a accepté le rapport sous-jacent. La GIEC-49 a également adopté des décisions sur le mandat du Groupe de travail sur le genre et sur un rapport méthodologique sur les FCCD à compléter au cours du cycle du RE7.

GIEC-50 : Au cours de cette session (2-7 août 2019, Genève, Suisse), le GIEC a accepté le SRCCCL et son résumé technique et a approuvé son RID. Une session conjointe des trois groupes de travail, en coopération avec le GSI, a examiné le RID ligne par ligne pour parvenir à un accord.

GIEC-51 : Cette session (20-24 septembre 2019, Monaco) a accepté le SROCC et son résumé technique, et a approuvé son RID, après lecture d'approbation ligne par ligne par une session conjointe des GT I et II.

GIEC-52 : Au cours de cette session (24-28 février 2020, Paris, France), le GIEC a adopté les grandes lignes du RSY du RE6, contenant une introduction de mise en scène et trois sections : état actuel et évolution ; l'avenir à long terme du climat et du développement ; et les réponses à court terme dans un contexte de changement climatique. Le Groupe a également adopté la politique et le plan de mise en œuvre du GIEC en matière d'égalité des genres, qui, entre autres, établit une équipe d'action sur l'égalité des genres.

GIEC-53 : Cette session (7-11 décembre 2020, en ligne), qui s'est déroulée en mode virtuel en raison de la pandémie de COVID-19, a abordé le programme et le budget du Fonds d'affectation spéciale du GIEC. Le Groupe a approuvé le budget révisé pour 2020 et le projet de budget révisé pour 2021.

GIEC-53 bis : Au cours de cette session (22-26 mars 2021, en ligne), le GIEC a ajusté le calendrier de planification stratégique du cycle du RE6 en ce qui concerne les modalités de la plénière d'approbation du rapport du GTI, à la lumière de la pandémie de COVID-19, et les préparatifs de l'élection des membres du Bureau pour le cycle du RE7. Le Groupe a également établi un groupe spécial à composition non limitée pour fournir au Groupe des recommandations sur la taille, la structure et la composition du Bureau du GIEC pour le RE7.

GIEC-54 : La GIEC-54 comprenait la 14e session du GTI (GTI-14) et s'est déroulée en mode virtuel du 26 juillet au 6 août 2021. Le GIEC a approuvé la contribution du GTI au RE6, intitulée « Changement climatique 2021 : La base des sciences physiques ». Le rapport a été finalisé et officiellement publié le 6 août 2021.

Compte-rendu de la GIEC-55 et de la GTII-12

Lundi matin 14 février, le Président du GIEC, Hoesung Lee, a ouvert la GIEC-55. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a souligné que la nécessité des travaux du GTII, traitant des impacts du changement climatique, de l'adaptation et de la vulnérabilité, n'a jamais été aussi grande, car les enjeux n'ont jamais été aussi importants. Le Secrétaire du GIEC, Abdalah

Mokssit, a souligné que le produit final de la réunion, le RID de la contribution du GTII au RE6, est très attendu par le monde entier.

Le Secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas, a déclaré que le Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5°C (SR1.5) changeait la donne, faisant de 1,5°C le résultat souhaité de l'atténuation du changement climatique. Il a souligné que les impacts du changement climatique sont déjà visibles dans le monde entier, ajoutant que la science est comprise et acceptée par les chefs d'État, comme en témoignent leurs déclarations lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Glasgow, en novembre 2021.

La Directrice exécutive du PNUE, Inger Andersen, a noté que le travail du GIEC sous-tend toute action climatique. Elle a souligné que la reconnaissance de la science et des preuves n'est que la première étape, et a souligné que l'édition 2021 de l'*Adaptation Gap Report* du PNUE montre que l'augmentation des impacts dépasse de loin les efforts d'adaptation. Bettina Stark-Watzinger, Ministre fédérale allemande de l'éducation et de la recherche, a souligné le soutien de son pays au GIEC et à son action climatique en Allemagne et à l'étranger. Elle a appelé les autres gouvernements à soutenir la recherche sur le climat au-delà de leurs frontières.

Dans une déclaration écrite, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Patricia Espinosa, a souligné que le rapport du GTII est important à la fois pour évaluer les efforts d'adaptation actuels et identifier les défis et opportunités futurs pour aider les pays à aller de l'avant, ainsi que pour éclairer le Bilan mondial et l'Objectif mondial sur l'adaptation.

Approbation de l'ordre du jour provisoire : le secrétaire Mokssit a présenté l'ordre du jour provisoire (IPCC-LV/Doc.1), l'ordre du jour provisoire annoté (IPCC-LV/Doc.1, Add.1) et la proposition d'organisation des travaux (IPCC-LV/INF.1). Le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire tel que présenté.

Adoption des rapports de la GIEC-54 et de la GIEC-54 bis : Le Secrétaire Mokssit a présenté les projets de rapport de la GIEC-54 (IPCC-LV/Doc.2) et de la GIEC-54 bis (IPCC-LV/Doc.3). Le Groupe a adopté les deux rapports.

Le Président Lee a ensuite suspendu la GIEC-55 en attendant l'achèvement des travaux du GTII.

Examen et approbation du RID du GTII

La Coprésidente du GTII, Debra Roberts, a ouvert la 12e session du GTII et a invité tout le monde à se joindre au voyage en « montgolfière » du GTII autour de la planète pour surveiller sa vulnérabilité, ses options d'adaptation, son potentiel et ses limites.

Le Coprésident du GTII, Hans-Otto Pörtner, a présenté le projet de RID (WGII-12th/Doc.2a, Rev.1), soulignant son accent sur les interactions de trois systèmes couplés—le climat, la biodiversité et la société humaine. Il a décrit sa structure, comprenant une section sur les impacts et les risques observés et projetés, suivie de sections « solutions » traitant des mesures d'adaptation et des conditions propices et du DRCC.

Dans ses déclarations liminaires, l'INDE a exprimé de « très sérieuses préoccupations » concernant le rapport, y compris ce que le délégué a appelé : la faible formulation des concepts d'équité et de justice sociale et leur application étroite au seul niveau national ; la définition technique étroite des trajectoires de développement limitées à des trajectoires d'atténuation du changement climatique ; une sélection biaisée de la littérature ; et des limites grossièrement sous-estimées à l'adaptation.

L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le RID devrait être clair sur l'utilisation de scénarios ou de projections par rapport aux observations et a déploré que la sécurité énergétique ne soit pas mentionnée dans le texte malgré les preuves de la pauvreté

énergétique dans de nombreuses régions. SAINT-KITTS-ET-NEVIS a encouragé l'inclusion d'informations concrètes sur les impacts futurs tels que les sécheresses. La JAMAÏQUE a déclaré que le RID doit souligner pourquoi 1,5°C doit être l'objectif de température.

Les ÉTATS-UNIS ont encouragé l'utilisation cohérente des termes dans l'ensemble du rapport. La TANZANIE, l'IRLANDE, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, la SUISSE, le CANADA et d'autres encore ont souligné le besoin de clarté, de simplicité, de cohérence et de traçabilité. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a suggéré que la référence aux changements climatiques « induits par l'homme », qui exclut la prise en compte des impacts des changements climatiques naturels, soit supprimée du rapport du GTII.

L'AFRIQUE DU SUD a salué l'inclusion dans le rapport d'un chapitre complet sur l'Afrique sous la direction d'un auteur africain, compte tenu de la vulnérabilité de la région. Le CANADA et l'Australie ont salué l'attention portée aux peuples autochtones et aux populations autochtones, le CANADA soulignant la présence du Conseil circumpolaire inuit en tant que première organisation autochtone dotée du statut d'observateur au sein du GIEC.

L'Australie a mis en garde contre les formulations généralement négatives sur l'adaptation et, avec la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a appelé à une approche plus équilibrée traitant de la valeur de l'adaptation dans la gestion des risques. L'Australie s'est également opposée à « la prédominance des solutions fondées sur la nature (SBN) », préférant donner une idée plus large des options disponibles en matière d'adaptation.

Au cours de la session plénière du lundi 21 février, certains délégués ont formulé d'autres observations sur le rapport en général. L'INDE, appuyée par l'ARABIE SAOUDITE, a fait part de ses préoccupations concernant ce que le délégué perçoit comme étant du pessimisme dans le rapport se contentant de l'attribution de la plus grande responsabilité aux gouvernements nationaux et infranationaux, avec peu de référence à la coopération internationale. L'ARABIE SAOUDITE s'est également déclarée préoccupée par l'accent « déséquilibré » mis sur les niveaux de réchauffement inférieurs.

Les délégués ont ensuite examiné le RID. Les différentes sous-sections du RID ont d'abord été abordées en séance plénière, les délégués fournissant de premières observations sur chaque sous-section. Les délégués ont ensuite rencontré les auteurs dans des groupes de contact, pour un examen approfondi du texte, ligne par ligne. Tout le texte a ensuite été ramené en plénière pour approbation. Dans les cas où un accord n'est pas atteint lors d'une session plénière d'approbation, le texte pourrait être renvoyé à des groupes de contact ou en « caucus » entre les délégués ayant les positions les plus divergentes et les auteurs, généralement facilités par un vice-président du GIEC, pour trouver une formulation de compromis. Tout au long de ce processus, les auteurs du rapport ont tenu des réunions régulières pour examiner les observations reçues des délégués et faire des propositions pour répondre à ces commentaires. Ils étaient également présents pour apporter des éclaircissements et répondre aux questions. Les résultats des réunions des auteurs et des discussions des groupes de contact et des caucuses ont été consignés dans des documents de séance qui ont été publiés sur le portail PaperSmart, puis réexaminés en séance plénière pour acceptation par l'ensemble du groupe de travail.

A. Introduction

La section A contient l'introduction au RID. Discutant de la phrase qui reconnaît l'interdépendance du climat, des écosystèmes et de la biodiversité, et des sociétés humaines, l'INDE, avec

l'ARABIE SAOUDITE, a noté que cette liste de quatre éléments diffère de la liste des trois éléments de l'illustration RID.1 : changement climatique, biodiversité et bien-être/société humaine.

Dans une phrase portant sur la justice sociale et les diverses formes de savoir, l'UE, avec la SUÈDE et l'ARGENTINE, a suggéré de stipuler que le rapport d'évaluation plutôt « considère » qu'« évalue » le rôle de la justice sociale. Le JAPON et l'ALLEMAGNE ont suggéré de faire référence à « la perception que les gens ont de » la justice sociale. L'INDE et l'ALLEMAGNE ont préféré la formulation du chapitre 1 du rapport sous-jacent sur les différentes dimensions de la « justice climatique », qui a un cadre international. Les ÉTATS-UNIS ont suggéré d'énoncer clairement l'objectif du rapport. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré de supprimer la référence à « une action immédiate à l'échelle mondiale pour réduire les risques », affirmant qu'il s'agissait là d'une politique prescriptive. L'ALLEMAGNE, avec le ROYAUME-UNI, a demandé comment les savoirs autochtones étaient liés à la littérature du GIEC, en particulier la littérature grise. L'ARGENTINE a demandé l'ajout de « savoirs ancestraux ». L'ARABIE SAOUDITE s'est interrogée sur la « réduction des risques » uniquement « du changement climatique induit par l'homme », affirmant que l'attribution du changement climatique dépasse le cadre du GTII.

Concernant une phrase notant que l'évaluation s'inscrit dans le contexte actuel des grandes évolutions mondiales, l'INDE, avec l'ARABIE SAOUDITE, a contesté le cadrage négatif, citant la possibilité d'évolutions ayant un impact positif. L'ARABIE SAOUDITE a préféré faire référence plutôt aux évolutions « qui pourraient avoir des impacts futurs sur le développement » que « qui pourraient mettre en péril le développement futur » et, avec la CHINE, a mis en garde contre l'inclusion d'une référence à la pandémie de COVID-19. Commentant la liste des évolutions mondiales, la SUÈDE et l'ARABIE SAOUDITE ont demandé des éclaircissements sur la « modification des ressources naturelles » ; l'IRLANDE a proposé d'ajouter « les menaces pesant sur la production alimentaire » ; l'UKRAINE a demandé de spécifier les événements « climatiques et météorologiques » extrêmes ; l'ESPAGNE a encouragé la mention de la consommation « et de la production » non durables, de la dégradation plutôt des « écosystèmes » que des « terres », et des inégalités plutôt « socio-économiques » que « sociales », ainsi que l'inclusion d'une référence aux « évolutions démographiques humaines ».

De façon plus générale, la BELGIQUE, contrée par la FRANCE, a recommandé d'y ajouter des définitions de termes clés. Les ÉTATS-UNIS, avec le ROYAUME-UNI et SAINTE-LUCIE, ont suggéré un encadré sur les « concepts de base », avec un libellé tiré du résumé technique et du chapitre 1. La SUISSE a suggéré d'utiliser la définition de la « santé planétaire » du SROCC. Les auteurs ont convenu que l'utilisation d'un encadré des concepts de base réduirait le nombre de notes de bas de page.

Après que les auteurs se soient réunis pour répondre à ces observations, les coprésidents ont introduit un nouveau texte et les notes de bas de page correspondantes pour la section d'introduction, qui ont été discutés lors de plusieurs séances plénières.

TRINITÉ-ET-TOBAGO, appuyée par l'ÉQUATEUR, a suggéré d'inclure le concept de perte et de dommage dans l'introduction, notant qu'il est déjà reflété dans la Section B (Impacts observés). La déléguée a proposé un libellé reflétant que le rapport évalue également les pertes et dommages économiques et non économiques.

Au sujet d'une note de bas de page définissant le concept de risque important, les ÉTATS-UNIS, soutenus par l'ALLEMAGNE, ont appelé à la suppression de la référence à

la terminologie de la CCNUCC, affirmant qu'elle implique le caractère normatif des politiques.

Au sujet d'un paragraphe sur l'adaptation, le LUXEMBOURG a proposé d'y intégrer le concept de limites d'adaptation. TRINITÉ-ET-TOBAGO a suggéré d'y ajouter une déclaration selon laquelle les limites à l'adaptation existent et seront de plus en plus transgressées avec l'augmentation du réchauffement climatique. L'ALLEMAGNE a proposé d'y ajouter une référence aux limites strictes et souples de l'adaptation, ainsi qu'un libellé pour refléter que les limites de l'adaptation ne seront pas toujours de plus en plus « transgressées » avec le réchauffement. Le texte final stipule que « l'adaptation est soumise à des limites strictes et souples ».

Le Groupe a longuement débattu d'un paragraphe sur *les diverses formes de connaissances pour comprendre et évaluer l'adaptation, et les solutions d'adaptation efficaces et conformes aux principes de justice*. L'ALLEMAGNE a exprimé sa préoccupation quant à l'utilisation du terme « justice climatique », notant que le paragraphe se concentre sur la justice en tant que concept plus large qui inclut également la justice procédurale. Les ÉTATS-UNIS ont mis en exergue le libellé du rapport indiquant que le concept de « justice climatique » est utilisé de différentes manières dans différents contextes par différentes communautés, notant qu'une définition spécifique contredirait cela. Le texte final décrit les principes de justice climatique, tout en reflétant les préoccupations soulevées par les États-Unis. Les définitions de la justice sociale et climatique sont incluses dans une note de bas de page.

Dans un paragraphe sur *les transitions systémiques*, SAINT-KITTS-ET-NEVIS et TRINITÉ-ET-TOBAGO ont appelé à une référence à l'évaluation des pertes et dommages économiques et non économiques, et à la séparer de la phrase indiquant que l'atteinte de niveaux de réchauffement planétaire faibles éviterait de nombreuses limites à l'adaptation. Cela a été accepté.

Illustration RID.1 : Cet encadré illustre que **la lutte contre le changement climatique repose sur la prise en compte des interactions entre le climat, la biodiversité et la société humaine comme des systèmes couplés**. Il se compose de deux panneaux axés sur : (a) les interactions et tendances actuelles ; et (b) les options de solutions appliquées en réponse aux risques climatiques, établissant la résilience.

Les délégués ont convenu que le chiffre montre une grande amélioration par rapport aux versions précédentes, mais ont déploré sa complexité et son manque de clarté. Concernant le panneau (a), plusieurs délégués ont demandé des éléments supplémentaires, tels que : les systèmes économiques; les ressources naturelles, la biosphère et/ou la géosphère plutôt que simplement la « biodiversité » ; le changement climatique ou les aléas climatiques ; et les services écosystémiques. Les auteurs ont convenu d'améliorer le langage pour mieux refléter ces tendances.

Au sujet du panneau (b), de nombreux délégués ont interrogé trois points bleus à l'extérieur du cercle principal, représentant les « objectifs communs » de : « De l'action urgente à l'action opportune » ; « Santé des écosystèmes, santé planétaire » ; et « Santé et bien-être humains, résilience économique et sociale ». Les auteurs ont précisé qu'il s'agit d'idées importantes concernant les transitions de systèmes qui sont liées aux concepts centraux du climat et des systèmes humains.

Le JAPON a appelé à mieux refléter la relation entre l'action (DRCC) et le résultat (limitation du réchauffement climatique) dans le panneau (b). L'ARGENTINE a encouragé l'intégration de la santé humaine dans le chiffre. L'AFRIQUE DU SUD a contesté le mot « solutions », notant que le chiffre affichait des options et des mesures pour réduire les risques, mais pas des

solutions au changement climatique. Le CHILI a réitéré que tous les risques et impacts n'auront pas de solution, notant que certains sont irréparables, et a suggéré de refléter cela dans le texte d'introduction du panneau.

Après de nouvelles consultations, les auteurs ont présenté un tableau révisé pour examen. La BELGIQUE a demandé un texte définissant la « transition des écosystèmes ». L'INDE s'est opposée à la révision de l'intitulé pour y inclure la biodiversité, le Coprésident Pörtner notant que la perte de biodiversité est une évolution majeure et que son inclusion le reconnaît, ainsi que le travail conjoint du GIEC et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les auteurs ont accepté la suggestion de l'ESPAGNE d'ajouter « rurale » à une liste de transitions de systèmes humains dans le panneau (b). L'illustration a été approuvée avec ces amendements et d'autres modifications mineures.

Dans la légende, une phrase sur la réalisation des objectifs du DRCC a été modifiée, en réponse à la BELGIQUE et à l'IRLANDE, pour expliquer que cela nécessite que la société et « les écosystèmes passent (transitent) vers un état plus résilient ». La légende a été approuvée.

Encadré RID.1. Dimensions climatiques communes, niveaux de réchauffement planétaire et périodes de référence

du RE6 : Dans la première phrase d'un paragraphe sur *l'évaluation des risques climatiques*, le CANADA a appelé à la cohérence dans l'utilisation du terme « niveaux » pour désigner le réchauffement planétaire, et non les changements climatiques. L'ARABIE SAOUDITE a demandé des éclaircissements sur une stipulation selon laquelle « le GTII évalue également la littérature basée sur un cadre intégrateur de Voies socio-économiques partagées (VSP) - Voies de concentration représentatives (VCR) dans lequel les projections climatiques obtenues dans le cadre des scénarios VCR sont analysées dans le contexte de diverses VSP » et a demandé si l'analyse quantitative des trajectoires de développement représentées dans les trajectoires incluait des informations nationales et régionales. Le Coprésident Pörtner a noté que l'évaluation du GTII couvre un large éventail de documents sur les impacts, mais pas les élaborations de scénarios les plus récents utilisés par le GTI, car ils n'étaient pas encore disponibles lors de l'évaluation.

L'INDE a demandé de reconnaître que les VCR proviennent du RE5 et, avec l'ARABIE SAOUDITE, a appelé à reformuler les qualificatifs du GTI sur les modèles utilisés dans son rapport, y compris les hypothèses spécifiques sous-jacentes aux VSP. Le délégué a également demandé si les mêmes « sources de données multiples » étaient utilisées dans les deux groupes de travail.

Dans un paragraphe sur l'augmentation de la température de surface mondiale, l'ALLEMAGNE, le CANADA et l'IRLANDE ont déclaré que la référence à l'augmentation de la température depuis la période 2003-2012 était mieux détaillée par le GTI. Les ÉTATS-UNIS ont suggéré d'avancer le libellé du paragraphe A.1.2 du RID du GTI pour aider à clarifier que cette déclaration ne représente pas un réchauffement supplémentaire.

Concernant une phrase sur le réchauffement climatique de 1,5°C par rapport à 1850-1900 atteint ou dépassé à court terme, SAINT-KITTS-ET-NEVIS a soutenu l'utilisation des informations du GTI et faisant référence à la « probabilité » de dépasser 1,5°C à court terme. L'ALLEMAGNE a recommandé d'y ajouter qu'« à long terme, 1,5°C ne sera pas dépassé dans les scénarios avec les émissions les plus faibles ».

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE s'est interrogée sur l'utilisation des phases 5 et 6 du Projet d'intercomparaison des modèles climatiques du Programme mondial de recherche sur le climat

(PICMC5, PICMC6). Le Coprésident Pörtner a averti que l'encadré RID.1 ne devrait pas être une « mini-évaluation » des scénarios du GTI, mais simplement donner le contexte des modèles et des scénarios utilisés dans le rapport du GTI et toute information qui en découle et qui est pertinente pour le RID du GTII. Les auteurs ont expliqué que parce que la littérature du GTII dépend des projections climatiques du passé, telles que le PICMC5, le GTII a utilisé des projections et des variables basées sur les VCR, même si la littérature plus récente utilise le PICMC6. Ils ont ajouté que seule une partie de la littérature sur les impacts utilise l'analyse VSP, le reste s'appuyant sur d'autres hypothèses sur le développement des sociétés et d'autres conditions qui affecteront l'exposition. Ainsi, le GTII n'a pas utilisé les VSP mais les a incorporées, selon ce qu'il convient, dans les chapitres sur les évaluations régionales.

Le LUXEMBOURG a demandé des éclaircissements dans une phrase indiquant que pour les cinq scénarios illustratifs évalués par le GTI, un réchauffement climatique de 1,5°C par rapport à 1850-1900 sera atteint ou dépassé à court terme. Elle a été modifiée pour faire référence à « une probabilité supérieure à 50 %, au moins, » que le réchauffement climatique atteigne ou dépasse 1,5°C à court terme, même pour le scénario de très faibles émissions de GES. Après de longues discussions, le GTII a approuvé l'ajout par l'ARABIE SAOUDITE d'une note de bas de page répétant la formulation du GTI spécifiant les probabilités qu'un réchauffement climatique de 1,5°C soit atteint dans les cinq scénarios illustratifs des VSP.

B. Impacts et risques observés et projetés

B.1 : Cette sous-section traite des impacts observés du changement climatique.

Les discussions sur la déclaration principale se sont concentrées sur la référence aux « changements climatiques d'origine humaine », la FÉDÉRATION DE RUSSIE et l'ARABIE SAOUDITE, contrées par plusieurs délégués, préférant la suppression du qualificatif « d'origine humaine ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE a noté que le GTI a conclu que 80% des changements climatiques sont induits par l'homme et 20% ne le sont pas. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que les changements climatiques induits par l'homme et ceux naturels ont été évalués, et que le texte devrait donc rendre compte de cela. Les auteurs ont précisé que la déclaration est conforme à l'évaluation sous-jacente. La Coprésidente du GTI, Valérie Masson-Delmotte, a précisé que la déclaration est également conforme au rapport d'évaluation du GTI, et que la meilleure estimation à partir de preuves scientifiques est que tout le réchauffement observé est égal au réchauffement induit par l'homme.

Plusieurs délégués, dont le ROYAUME-UNI et le KENYA, ont fait part de leurs préoccupations concernant la référence aux pertes et dommages « malgré les efforts d'adaptation », notant qu'elle suggère que l'adaptation est inefficace. Les auteurs ont accepté de supprimer ce libellé. L'ALLEMAGNE, appuyée par les ÉTATS-UNIS et d'autres, a suggéré de remplacer « pertes et dommages généralisés à la nature et aux personnes » par « impacts négatifs généralisés et pertes et dommages connexes à la nature et aux personnes », et les auteurs ont accepté.

À la suite de consultations en groupe, le vice-président du GIEC, Ko Barrett, a indiqué qu'il a été convenu que la première phrase de la déclaration principale devrait se lire comme suit : « Le changement climatique induit par l'homme, y compris des événements extrêmes plus fréquents et plus intenses, a causé des effets néfastes généralisés et des pertes et dommages connexes à la nature et aux personnes, par delà la variabilité naturelle du climat ». Cela a été approuvé avec une modification mineure.

Au sujet d'un paragraphe présentant des informations sur les *extrêmes liés au climat à des fréquence, intensité et durée accrues*, plusieurs délégués ont demandé une cohérence dans la formulation. Ils ont noté des références au « changement climatique », au « changement climatique induit par l'homme » et au « changement climatique anthropique » tout au long du texte. La NORVÈGE a déclaré que l'Accord de Paris fait spécifiquement référence aux changements climatiques induits par l'homme et a reconnu la nécessité de connaître l'étendue de ces changements climatiques.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a de nouveau demandé la suppression de changement climatique « anthropique », déclarant que l'attribution du changement climatique relève de la compétence du GTI. Le délégué a noté que, contrairement aux « risques », les « impacts » peuvent potentiellement être positifs, comme des écosystèmes plus productifs. Il a recommandé d'utiliser les attributions du rapport sous-jacent pour préciser l'étendue de l'incertitude.

Les auteurs se sont opposés à la suppression de « anthropique », affirmant que cela ne refléterait pas la science sous-jacente, mais ont convenu que l'attribution nécessitait une clarification. Ils ont déclaré qu'une note de bas de page contenant une définition de l'attribution en tant qu'évaluation des causes multiples des impacts du changement climatique avait été abandonnée par inadvertance et serait rétablie.

L'ALLEMAGNE a demandé une référence à la « perte de biodiversité » dans les exemples d'impacts des changements climatiques. Les ÉTATS-UNIS, soutenus par l'IRLANDE et l'ESPAGNE, ont demandé un langage et des références précis et cohérents et une distinction entre « pertes et dommages » et « impacts ». Le délégué a également appelé à un libellé sur les limites d'adaptation comme « dépassant la résilience de certains systèmes écologiques et humains et défiant les capacités d'adaptation d'autres », comme indiqué dans la sous-section TS.B.2 du Résumé technique.

Au sujet d'une note de bas de page du paragraphe, les ÉTATS-UNIS et l'ESPAGNE ont appelé à y définir les « événements à évolution lente » pour indiquer les échelles de temps et expliquer pourquoi ces événements nécessitent une évaluation différente, soulignant que la liste d'exemples fournie n'est pas exhaustive.

Les ÉTATS-UNIS, soutenus par la FRANCE, mais contrés par TRINITÉ-ET-TOBAGO, l'INDE, SAINT-KITTS-ET-NEVIS et l'ÉGYPTE, ont proposé de remplacer « les pertes et dommages dus aux » par « les impacts des » cyclones tropicaux, de l'élévation du niveau de la mer et des fortes précipitations. L'INDE, appuyée par l'ÉQUATEUR, a réitéré que « pertes et dommages » n'est pas synonyme d'« impacts ».

Suite à de nouvelles discussions en groupe, la Vice-présidente du GTII, Joy Pereira, a indiqué qu'il y a été convenu que « les effets néfastes des cyclones tropicaux, avec les pertes et les dommages qui en découlent, ont augmenté en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'augmentation des fortes précipitations ». Une note de bas de page indique que « dans ce rapport, le terme « pertes et dommages » fait référence aux impacts négatifs observés et aux risques projetés qui peuvent être d'ordre économique ou non économique. » Le Vice-président du GTI, Edvin Aldrian, a noté que les cyclones diminuent également les précipitations dans certaines régions. Avec des ajouts mineurs de l'INDE et de la NORVÈGE, la phrase et la note de bas de page ont été approuvées.

Concernant la stipulation *dommages substantiels et les pertes de plus en plus irréversibles dus au changement climatique dans de multiples écosystèmes*, la FRANCE a appelé à mentionner des cadres temporels pour les phénomènes présentant des risques pour

le fonctionnement des écosystèmes et l'agriculture, comme décrit dans les sous-sections TS.C.1.2 et TS.C.1.3 du Résumé technique.

Le ROYAUME-UNI, avec la SUÈDE, a demandé des justifications sur la référence à « des centaines d'extinctions locales ». La NORVÈGE a demandé l'insertion d'une formulation à haut niveau de confiance dans le Document trans-chapitre 6 : Régions polaires du rapport sous-jacent, lié aux impacts qui se produisent déjà dans l'Arctique, dont beaucoup sont irréversibles.

Au sujet des **impacts observés sur la sécurité alimentaire et celle de l'eau**, la NORVÈGE et l'INDE ont suggéré d'élargir la phrase indiquant que les pertes soudaines de la production alimentaire et de la diversité du régime alimentaire ont accru la malnutrition. Les auteurs ont répondu que cette phrase traite des impacts sur plutôt la santé de la diversité alimentaire que sur la disponibilité, reflétant le résumé analytique du chapitre 7 (Santé, bien-être et évolution de la structure des communautés). Après quelques discussions, le groupe a convenu de faire référence aux pertes soudaines de production alimentaire « et d'accès à la nourriture », et la phrase a été approuvée.

Concernant la déclaration selon laquelle « l'augmentation des événements extrêmes a poussé des millions de personnes dans une insécurité alimentaire et hydrique aiguë, en particulier en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et du Sud, dans les petites îles et dans l'Arctique », la FÉDÉRATION DE RUSSIE a affirmé que cette déclaration ne reflète pas la situation dans l'Arctique russe. Le délégué a appelé à nuancer la déclaration par rapport à l'Arctique ou à y ajouter une note de bas de page précisant que la Fédération de Russie n'est pas d'accord avec cette déclaration. Après de nouvelles discussions, les délégués ont approuvé un texte faisant la distinction entre l'insécurité alimentaire aiguë (avec une note de bas de page définissant l'insécurité alimentaire aiguë) et la réduction de la sécurité de l'eau, « avec les impacts les plus importants observés dans de nombreux endroits et/ou communautés en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et du Sud, dans les petites Îles et l'Arctique ».

Au sujet du paragraphe traitant des **impacts sur la santé**, l'ARABIE SAOUDITE et l'INDE ont noté l'insuffisance des preuves pour affirmer un niveau de confiance « très élevé » que le changement climatique a affecté négativement la santé mentale des personnes dans toutes les régions. Les ÉTATS-UNIS, avec le CANADA, ont suggéré de faire référence à la santé des personnes dans toutes les régions « évaluées », par souci de cohérence avec l'encadré RID.2, ce que les auteurs ont accepté. Une déclaration selon laquelle des maladies animales et humaines apparaissent dans de nouvelles zones a été approuvée sans commentaire.

Concernant les phrases portant sur l'augmentation de l'incidence des maladies d'origine alimentaire et hydrique liées au climat, l'incidence des maladies à transmission vectorielle et l'incidence des maladies diarrhéiques, l'INDE a demandé la mention des contributions d'autres facteurs socio-économiques, démographiques et de développement. Les auteurs ont été priés d'y ajouter une phrase globale au début, pour s'appliquer de manière générale à tous les résultats de santé. Après consultations, le groupe de travail a accepté une proposition des auteurs sur une phrase générale indiquant que le changement climatique a eu des effets néfastes sur la santé physique dans le monde et sur la santé mentale dans les régions évaluées, et que ces impacts sont véhiculés par les systèmes naturels et humains, y compris les systèmes économiques et les conditions et les perturbations sociales.

Dans un paragraphe sur les **impacts des changements climatiques en milieu urbain**, l'ESPAGNE a suggéré de faire référence aux impacts des perturbations des services essentiels sur le bien-être des individus. Cette suggestion a été acceptée.

Les auteurs n'ont pas accepté une suggestion de la FÉDÉRATION DE RUSSIE de faire référence aux impacts positifs potentiels du changement climatique, tels que les économies d'énergie, affirmant que le paragraphe porte sur les impacts observés. Le JAPON a noté que la littérature disponible n'est pas claire quant à savoir si les vagues de froid diminueront dans les décennies à venir. Les auteurs ont déclaré que le texte du paragraphe suivant (B.1.6) souligne que certaines régions bénéficieront économiquement d'une réduction de la demande énergétique. TRINITÉ-ET-TOBAGO, appuyée par le ROYAUME-UNI, les ÉTATS-UNIS et la NORVÈGE, a suggéré de déclarer que les vagues de chaleur et les « manifestations de chaleur extrême » amplifient les îlots de chaleur urbains. Les auteurs ont suggéré de modifier le texte pour lire « extrêmes chauds, y compris les vagues de chaleur ». Cette modification a été approuvée.

Au sujet du paragraphe traitant des **impacts économiques défavorables attribuables aux changements climatiques**, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a déclaré que la phrase d'ouverture devrait traiter des impacts sans les qualifier de défavorables. Les auteurs ont expliqué que la phrase fait une déclaration sur les impacts nets du changement climatique, le ROYAUME-UNI suggérant de préciser que la phrase fait référence aux impacts nets mondiaux, par opposition aux impacts régionaux. L'ALLEMAGNE a noté que les impacts négatifs du changement climatique sont nettement plus forts et a appelé à un libellé reflétant cela. Le KENYA a signalé que certains des impacts positifs sont décrits plus loin dans le paragraphe.

Le PÉROU, avec SAINTÉ-LUCIE, l'ÉQUATEUR, TRINITÉ-ET-TOBAGO et l'ARGENTINE, a appelé à la spécification des effets néfastes pour les pays en développement. Les ÉTATS-UNIS ont préféré se concentrer sur les secteurs à l'échelle mondiale. L'INDE, SAINTÉ-LUCIE, TRINITÉ-ET-TOBAGO et l'ARGENTINE, contrés par la NORVÈGE et les ÉTATS-UNIS, ont proposé de faire référence aux « pertes et dommages économiques dus au changement climatique » au lieu des « dommages économiques dus au changement climatique ». Cette proposition n'a pas été acceptée.

Concernant un paragraphe sur le **changement climatique contribuant aux crises humanitaires où les aléas climatiques interagissent avec une grande vulnérabilité**, les ÉTATS-UNIS ont demandé un libellé sur des perturbations sociales des populations vulnérables dans les pays développés ou en développement qui n'atteignent pas le même niveau de gravité que les « crises humanitaires ». Les auteurs ont mis en garde contre toute référence à des sujets d'instabilité civile. La phrase n'a pas été modifiée.

L'INDE, le BRÉSIL et l'ARGENTINE se sont opposés à des phrases de confiance moyenne sur les aléas climatiques contribuant à la poursuite des conflits violents dans les régions déjà en conflit et sur le déplacement et la migration involontaire à cause des aléas du changement climatique générant et perpétuant la vulnérabilité. L'UKRAINE et les ÉTATS-UNIS ont préféré les conserver. Les auteurs ont proposé un texte de rechange stipulant que « dans certaines régions évaluées, le climat et les événements météorologiques extrêmes ont eu un petit impact négatif sur la durée, la gravité ou la fréquence des conflits violents intra-étatiques existants, mais les conditions socio-économiques sont les principaux moteurs ». L'ARABIE SAOUDITE et l'INDE ont déclaré que le texte n'était pas suffisamment étayé par l'évaluation sous-jacente. L'ALLEMAGNE, la NORVÈGE, les ÉTATS-UNIS, la FRANCE, l'ESPAGNE, l'IRLANDE et la FINLANDE ont souligné l'importance du lien entre conflits et changements climatiques, le qualifiant de découverte nouvelle et hautement pertinente pour les politiques.

Les discussions ont été reprises dans un groupe restreint, modéré par le Vice-président du GIEC, Ko Barrett, qui a rapporté un libellé convenu précisant que les conditions socio-économiques sont les moteurs dominants. L'INDE, qui n'avait pas participé au caucus, s'y est encore opposée, soulignant une déclaration dans le rapport sous-jacent selon laquelle le lien était faible. Les auteurs ont expliqué que la stipulation faisait simplement référence à un biais d'échantillonnage normal, affirmant qu'il était toujours statistiquement significatif et suffisamment étayé par une quantité croissante de littérature. L'ÉQUATEUR, l'ARGENTINE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont soutenu l'appel de l'INDE à supprimer la référence. La NORVÈGE, la FRANCE, l'ESPAGNE, le ROYAUME-UNI, l'ESTONIE, les ÉTATS-UNIS, la SUÈDE et la SUISSE ont exhorté à son acceptation sur la base des commentaires des auteurs. Après un autre caucus, le libellé a été approuvé avec l'ajout de « mais l'association statistique est faible » à la fin de la phrase.

Illustration RID.2 : Cette illustration traite des **impacts observés du changement climatique sur les écosystèmes et les systèmes humains** partout dans le monde.

L'EGYPTE a déclaré que l'illustration devrait indiquer qu'il existe d'autres maladies en plus de celles identifiées. La FRANCE a souligné que les intitulés des deux panneaux de l'illustration devraient préciser qu'ils se rapportent plutôt aux « impacts observés attribués au changement climatique », qu'aux « impacts observés du changement climatique ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE a demandé des éclaircissements sur le fait que les changements climatiques n'influencent que certains, et non tous, les systèmes identifiés dans l'illustration. L'INDE a noté que la santé mentale est subjective et varie selon les cultures. Le délégué a proposé de remplacer ce terme par une formulation de rechange et a noté que les preuves fournies n'étaient pas la référence à l'Asie souffrant d'impacts négatifs élevés sur la santé mentale. Les ÉTATS-UNIS ont demandé des éclaircissements sur la signification des impacts positifs et négatifs pour certaines catégories et, avec la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, l'UKRAINE et d'autres, ont remis en question la certitude des niveaux de confiance spécifiés.

Suite aux propositions des auteurs pour améliorer la clarté, l'illustration a été reprise en séance plénière. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a remis en question la présentation des impacts négatifs sur la pêche et l'aquaculture dans l'Arctique, affirmant que l'ouverture de la banquise est un avantage évident du changement climatique sur la pêche dans l'Arctique. Les auteurs ont expliqué que les observations indiquent des impacts négatifs globaux au-delà d'un meilleur accès à la navigation, compte tenu des changements de répartition, du déclin de nombreuses espèces et de la baisse de la productivité des stocks de poissons. La FINLANDE, la NORVÈGE, le DANEMARK et l'ALLEMAGNE ont soutenu les auteurs. L'illustration a été approuvée tel que présentée.

Concernant la légende, l'INDE a remis en question une référence à la santé mentale et a demandé un qualificatif faisant référence à d'autres facteurs. Les auteurs ont expliqué pourquoi le niveau de confiance et le libellé sont exacts, et la légende a été approuvée.

B.2 : Cette sous-section traite **de la vulnérabilité et de l'exposition des écosystèmes et des personnes**.

De nombreuses observations initiales impliquaient des demandes de spécification, d'équilibre régional, de cohérence, de quantification et des plages d'incertitude connexes, et des niveaux de confiance. Concernant la déclaration générale, les auteurs ont accepté une proposition de la FRANCE de faire référence aux « modèles historiques et actuels de colonialisme », qui a

ensuite été modifiée par les ÉTATS-UNIS pour lire « modèles d'iniquité tels que le colonialisme » par souci de cohérence. Une phrase notant qu'environ 3,3 milliards de personnes vivent dans des contextes hautement vulnérables au changement climatique, l'ARABIE SAOUDITE a demandé d'ajouter « approximativement » et une fourchette. Les auteurs ont accepté les deux suggestions.

Concernant la **vulnérabilité future des écosystèmes fortement influencée par le développement passé, présent et futur de la société humaine**, les délégués ont remis en question la référence à « modes de consommation, y compris par le biais de régimes alimentaires provoquant de fortes émissions de GES ». Ils ont fait remarquer que par rapport à d'autres secteurs, tels que l'énergie, les régimes alimentaires représentent un contributeur mineur aux émissions. La CHINE a ajouté que la référence est ambiguë. Le texte final approuvé fait référence à « régimes déséquilibrés » et comprend une note de bas de page définissant les régimes équilibrés tels que décrits dans le SRCCL.

Plusieurs délégués ont noté que la production alimentaire, les prélèvements d'eau et le développement urbain se poursuivront inévitablement, et ont appelé à la réécriture du texte pour clarifier qu'ils accroissent la vulnérabilité des écosystèmes lorsqu'ils sont entrepris de manière non durable.

Notant que l'accent principal de la section est sur la vulnérabilité, le ROYAUME-UNI et SAINTE-LUCIE ont remis en question la couverture relativement limitée du facteur exposition, SAINTE-LUCIE appelant à un encadré définissant la vulnérabilité. Le PÉROU a demandé des références à la vulnérabilité des populations dans les zones montagneuses.

Concernant les façons de rendre compte des décalages régionaux, l'INDE, appuyée par le BRÉSIL, s'est opposée à une référence à la « croissance démographique », notant que l'expression a une connotation négative pour les pays du Sud, et qu'elle n'est pas nécessairement un moteur de la dégradation des écosystèmes locaux. Le délégué a proposé, à la place, de faire référence à « changement socio-démographique local ». Les auteurs ont expliqué que la croissance démographique apparaît dans la littérature comme un facteur clair de vulnérabilité des écosystèmes et que le changement démographique, bien qu'important, n'est pas le même. Ils ont suggéré « pressions démographiques » comme alternative. La FRANCE, contrée par l'INDE, a proposé d'ajouter à pression démographique le qualificatif « croissante ». Cela a finalement été accepté.

Au sujet d'une phrase qui prévoit que le changement climatique, combiné à des facteurs non climatiques, entraînera la perte et la dégradation d'une grande partie des forêts, des récifs coralliens et des zones humides côtières basses du monde, l'Australie, appuyée par l'ARABIE SAOUDITE, a suggéré d'y ajouter que « bien que n'étant pas encore en crise, les récifs coralliens subissent une pression croissante, mais que des mesures et une gestion ciblées pourraient réduire les risques ». La FRANCE, TRINITÉ ET TOBAGO, SAINT KITTS ET NEVIS et SAINTE-LUCIE y ont fait objection, TRINITÉ ET TOBAGO déclarant que les récifs coralliens subissent déjà des pertes et des dommages. La phrase a été approuvée sans aucun changement.

Dans un paragraphe traitant des **régions et des populations très vulnérables aux aléas climatiques**, le CANADA s'est interrogé sur la signification de « contraintes de développement considérables », notant que ce terme n'est pas utilisé dans le rapport sous-jacent. La NORVÈGE et le CANADA ont remis en question le nombre relativement peu élevé de références aux facteurs de vulnérabilité dans les écosystèmes par rapport aux systèmes humains. En réponse à une question sur le « développement non durable », les auteurs ont précisé qu'il est

basé sur les mêmes indicateurs que ceux utilisés pour les objectifs de développement durable (ODD) et d'autres processus convenus au niveau international.

Le LUXEMBOURG a proposé d'y ajouter une référence au développement socio-économique « historique et en cours », tandis que l'INDE a appelé à y inclure « l'historicité et l'équité ». La FRANCE a demandé des éclaircissements sur une référence au « colonialisme ». L'INDONÉSIE a proposé d'y faire référence aux services « et fonctions » écosystémiques.

Des appels ont été lancés pour l'insertion d'un libellé sur les réponses possibles à la vulnérabilité et à l'exposition, la NORVÈGE, l'IRLANDE, la FINLANDE et d'autres suggérant une formulation portant sur les avantages de la protection de zones pour améliorer la résilience, ou sur la vulnérabilité des infrastructures essentielles lorsque les normes de conception n'anticipent pas les conditions du changement climatique.

Concernant une phrase stipulant que la vulnérabilité nationale et infranationale est exacerbée par l'inégalité et la marginalisation liées au genre, à l'ethnicité, au faible revenu ou à une combinaison de ceux-ci, en particulier pour les peuples autochtones d'Amazonie et de l'Arctique, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a insisté sur le fait que les peuples autochtones de son pays sont souvent pleinement intégrés dans la société. Le délégué a proposé de spécifier les peuples autochtones « suivant des modes de vie traditionnels » ou de limiter le libellé à « certains » peuples autochtones. Les auteurs ont convenu de faire référence plutôt à « de nombreux » peuples autochtones qu'à « certains », et ont supprimé les références à l'Amazonie et à l'Arctique, comme l'ont proposé l'INDE et l'ÉQUATEUR.

Concernant un paragraphe traitant de la *vulnérabilité humaine future*, le Groupe de travail a accepté une suggestion de l'ALLEMAGNE, appuyée par l'IRLANDE, l'INDE et d'autres, d'ajouter une référence à la santé dans une phrase sur les systèmes d'infrastructures essentielles devenant de plus en plus vulnérables puisque les normes de conception n'anticipent pas les conditions du changement climatique.

Dans une phrase qui indiquait initialement que la vulnérabilité future augmenterait également rapidement dans les petits États insulaires en développement (PEID) de faible altitude et dans les atolls déjà caractérisés par une vulnérabilité élevée, le PÉROU a demandé l'inclusion des régions montagneuses, notant que celles-ci connaissent déjà un recul glaciaire, et que le l'évaluation sous-jacente soutient leur inclusion. Cette demande a été acceptée. L'ARABIE SAOUDITE, contrée par la JAMAÏQUE et la NORVÈGE, a suggéré de remplacer « va également » par « devrait » augmenter rapidement. Les auteurs ont précisé que cette phrase est une affirmation de synthèse basée sur de multiples sources de données et que, par conséquent, « va » est le terme approprié à utiliser. L'INDE a proposé, et le Groupe de travail a accepté, de conserver le mot « va » mais de supprimer le mot « futur ». La phrase a été approuvée avec ces modifications.

Illustration du RID : Un diagramme couvrant la vulnérabilité humaine observée, qui diffère entre les pays et au sein des pays et qui détermine fortement l'impact des aléas climatiques sur les personnes et la société, a finalement été supprimé et n'a donc pas de numéro. De nombreux pays ont trouvé le diagramme problématique en raison de son approche de moyenne nationale et de ce qu'ils considéraient comme une représentation trompeuse de la vulnérabilité de leur pays.

B.3 : Cette sous-section traite des *risques à court et à moyen terme*.

Dans la déclaration générale, diverses tentatives de formulation ont été proposées pour aligner le texte sur la conclusion du GTI, selon laquelle il existe au moins une probabilité supérieure à 50 %

que le réchauffement climatique atteigne ou dépasse 1,5°C à court terme, même pour les scénarios de très faibles émissions de GES. Après plusieurs consultations, le Groupe de travail a approuvé un texte indiquant, entre autres, que le réchauffement climatique, atteignant 1,5°C à court terme, entraînerait des augmentations inévitables de multiples aléas climatiques et présenterait de multiples risques pour les écosystèmes et les êtres humains.

Au sujet du paragraphe traitant des *risques pour la biodiversité*, TRINITÉ-ET-TOBAGO a appelé à plus d'équilibre et de concentration sur les risques à court terme et, appuyé par SAINT-KITTS-ET-NEVIS, a appelé à l'insertion d'une référence aux sargasses. Les auteurs ont expliqué que la base de preuves n'est pas suffisamment solide pour attribuer l'augmentation des sargasses au changement climatique. Malgré une suggestion de TRINITÉ-ET-TOBAGO, appuyée par SAINT-KITTS-ET-NEVIS, d'ajouter la référence avec un niveau de « confiance faible » spécifié, la référence n'a pas été incluse. Une proposition de l'AFRIQUE DU SUD d'ajouter une référence aux prairies et aux savanes n'a pas non plus été acceptée.

À la suite de consultations, les auteurs ont présenté un texte révisé. SAINT-KITTS-ET-NEVIS a demandé pourquoi la référence à « élévation du niveau de la mer à un rythme accéléré » avait été remplacée par « élévation continue du niveau de la mer ». Les auteurs ont expliqué que l'élévation passée et actuelle du niveau de la mer sont des risques et ont proposé « élévation continue et accélérée du niveau de la mer », ce qui a été accepté.

B.4 : Cette sous-section traite des *risques à moyen et à long terme*.

Concernant la déclaration générale selon laquelle *au-delà de 2040, et selon le degré de réchauffement, le changement climatique devrait entraîner 127 principaux risques, et une note de bas de page définissant les principaux risques*, les ÉTATS-UNIS, soutenus par la NORVÈGE et le CANADA, ont suggéré de se concentrer plutôt sur ce que sont les risques principaux que sur la façon dont la CCNUCC devrait les interpréter, et a recommandé d'ajouter les diagrammes des « braises ardentes » du diagramme RID.4 à la liste des références. La NORVÈGE, avec le CANADA, a suggéré d'y ajouter que les 127 risques concernent « les systèmes naturels et humains », pour faire le lien avec les paragraphes suivants. CAN INTERNATIONAL a demandé la reconnaissance du nombre des principaux risques déjà observés.

Au sujet d'un paragraphe traitant de *la perte de biodiversité et de la dégradation, des dommages et de la transformation des écosystèmes, en tant que risques majeurs pour chaque région, s'aggravant à chaque augmentation de l'alerte mondiale*, la JAMAÏQUE a suggéré de mettre davantage l'accent plutôt sur les avantages des impacts évités à des niveaux de réchauffement planétaire inférieurs que sur les risques de niveaux de réchauffement plus élevés. L'ARABIE SAOUDITE a exhorté les auteurs à rendre compte des variations entre les régions en termes de perte de biodiversité. Elle a également proposé de remplacer « continuera de s'intensifier à chaque augmentation du réchauffement climatique » par « devrait s'intensifier à chaque augmentation du réchauffement climatique ».

Plusieurs délégués ont demandé des éclaircissements sur les scénarios et les calendriers utilisés. L'INDE a noté que la comparaison entre 1,5°C et 3°C dans le texte est une comparaison entre deux extrêmes et a suggéré d'inclure également des scénarios tout au long de la gamme des niveaux de réchauffement.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a remis en question la déclaration, a précisé que toutes les régions ne seront pas touchées de la même manière et a proposé de remplacer « chaque région » par « la plupart des régions » ou par « toutes les régions évaluées ». Les auteurs ont noté que l'évaluation sous-jacente

montre que toutes les régions évaluées subiront ces impacts et ont convenu de le préciser dans le texte.

Concernant une phrase indiquant que 9% des espèces évaluées seront probablement confrontées à un risque élevé d'extinction à 1,5°C, CAN INTERNATIONAL a suggéré de spécifier le nombre total d'espèces évaluées pour fournir le contexte. Le COMITÉ CONSULTATIF MONDIAL DES AMIS (FWCC) a soutenu l'idée de mettre l'accent plutôt sur les impacts évités à des niveaux inférieurs, que sur les risques à des niveaux supérieurs. La représentante a également noté que 3°C est la direction vers laquelle le monde se dirige si aucune mesure n'est prise.

Bon nombre des suggestions ont été abordées par les auteurs avec des formulations révisées.

Après l'approbation du paragraphe, la BELGIQUE s'est dite préoccupée par d'éventuelles erreurs dans le paragraphe, et s'est réservée le droit de garder la stipulation principale ouverte en attendant que la question soit résolue. Les auteurs ont confirmé qu'une erreur avait été commise dans le processus de rédaction, qui concernait le libellé de certitude, et qu'elle pouvait être facilement corrigée en supprimant les valeurs médianes et en conservant les plages complètes. Une discussion s'en est suivie sur l'opportunité de rouvrir le paragraphe déjà convenu. L'ARABIE SAOUDITE, l'AFRIQUE DU SUD et l'EQUATEUR s'y sont opposés sur le plan de la procédure et ont suggéré de la corriger à travers le protocole d'erreur du GIEC. Soulignant la nécessité d'assurer l'intégrité scientifique du GIEC, la NORVÈGE, les ÉTATS-UNIS et le LUXEMBOURG ont averti que le protocole d'erreur prendrait des semaines et que le rapport était sur le point d'être présenté au public. Après consultation avec le juriste du GIEC, le Coprésident Pörtner a proposé, et le groupe de travail a accepté, de traiter l'erreur en tant que correction éditoriale et le paragraphe a donc été modifié conformément aux instructions des auteurs.

La BELGIQUE a signalé des erreurs supplémentaires dans le paragraphe relatif aux chiffres sur l'extinction des espèces. Les auteurs ont affirmé que le paragraphe et les chiffres sont corrects, notant que leur évaluation telle qu'exprimée dans le rapport sous-jacent et que le RID est fondé sur une base de données largement mise à jour, des informations cohérentes et améliorées sur des dizaines de milliers d'espèces, et plus du triple du nombre d'études. La BELGIQUE a accepté d'approuver le texte si une note de bas de page est incluse énonçant ses préoccupations. Après de nouvelles consultations, les auteurs ont maintenu leur évaluation et le Coprésident Pörtner a demandé à la Belgique de suivre le protocole d'erreur du GIEC et de retirer la note de bas de page proposée. La FINLANDE, la NORVÈGE, l'IRLANDE et le LUXEMBOURG ont soutenu la résolution de la question par le biais du protocole d'erreur. La BELGIQUE a accepté de retirer sa proposition de note de bas de page et de fournir une contribution écrite pour déclencher le protocole d'erreur si la question pouvait être résolue avant la publication du RSY.

Dans un paragraphe traitant des *risques liés à la disponibilité de l'eau et aux dangers liés à l'eau*, la NORVÈGE a suggéré d'identifier les régions les plus dépendantes de la fonte des glaciers pour l'irrigation. Les auteurs ont proposé de spécifier les « bassins fluviaux dépendants de la fonte des neiges ». L'ESPAGNE a proposé de se référer aux régions dépendantes de la fonte des glaciers plutôt pour « l'approvisionnement en eau » que pour « l'irrigation », notant que leurs besoins vont au-delà de l'irrigation. La NORVÈGE a proposé de remplacer la référence à « l'hydroélectricité » par une référence à « la production d'électricité telle que l'hydroélectricité », mais les auteurs ont expliqué que la plupart de la littérature disponible n'évalue que l'hydroélectricité.

ANTIGUA ET BARBUDA a demandé l'inclusion des risques spécifiques à la région pour les PEID. Le BRÉSIL a suggéré de supprimer la référence à « faible capacité de gouvernance » dans une stipulation indiquant que les changements climatiques et l'augmentation de la demande en eau d'ici 2050 exacerberont les défis existants en matière de gestion de l'eau, en particulier dans les régions à faible revenu et à faible capacité de gouvernance. L'ARGENTINE a suggéré de s'y référer plutôt à « pays en développement » qu'à « pays à faible revenu ».

Dans leurs observations initiales sur le paragraphe consacré aux *impacts des changements climatiques sur la production alimentaire*, l'INDE et le JAPON ont demandé si le rôle potentiellement positif des avancées technologiques et de l'adaptation dans la production alimentaire était pris en compte. La NORVÈGE et l'IRLANDE ont suggéré d'y insérer des données quantitatives sur les réductions des principales cultures, tirées du rapport sous-jacent. L'ESPAGNE, appuyée par la JAMAÏQUE, a proposé d'y ajouter un libellé sur les impacts sur les rendements des dommages causés par l'eau salée. La JAMAÏQUE a également suggéré d'élargir l'horizon au-delà de 2050. Les ÉTATS-UNIS ont demandé des éclaircissements sur les références à la fonction du sol et à son évolution projetée dans le temps.

En réponse aux observations de la CHINE et de la FÉDÉRATION DE RUSSIE sur les impacts positifs du changement climatique dans certaines régions, les auteurs ont noté que le paragraphe se concentre sur l'échelle mondiale plutôt que sur des régions spécifiques, et qu'à l'échelle mondiale, il y a généralement un déclin prévu dans la plupart des régions.

Un paragraphe sur les *impacts sur la santé* a suscité des questions sur l'exposition aux vagues de chaleur, notamment par la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et la SUISSE, la FRANCE, le CHILI et le ROYAUME-UNI appelant à renforcer les références à la mortalité liée à la chaleur conformément au rapport sous-jacent. En réponse à une question de l'ESPAGNE sur l'augmentation des maladies transmises par les moustiques autres que la dengue, telles que le paludisme, les auteurs ont expliqué que l'accent mis dans le paragraphe sur la dengue résultait de nouvelles informations importantes reçues depuis le RE5.

L'ESPAGNE a également demandé comment la « mort prématurée » était évaluée, compte tenu des grandes variations de l'espérance de vie entre les pays. L'ARABIE SAOUDITE a appelé à y préciser « dans les régions évaluées ». L'INDONÉSIE et le CHILI ont demandé ce que signifiait « sans mesures d'adaptation supplémentaires ». Les auteurs ont rappelé que les déclarations contenues dans le rapport dépendent de la littérature existante et des évaluations de confiance connexes.

Au sujet des *risques liés aux changements climatiques dans les villes et les agglomérations*, l'IRLANDE a appelé à élargir la référence aux coûts d'entretien et de reconstruction des « infrastructures urbaines ». Les auteurs ont convenu que l'infrastructure s'étend au-delà et à travers les zones urbaines.

CAN INTERNATIONAL a remis en question les scénarios utilisés pour les évaluations. Affirmant que les risques élevés semblent augmenter jusqu'en 2040, même dans le cadre de scénarios à faibles émissions de carbone, le représentant a appelé à le reconnaître explicitement. Le JAPON a demandé une note de bas de page définissant les termes « villes » et « agglomérations ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE a demandé une attention aux risques pesant sur les infrastructures dans les régions de pergélisol, et pas seulement aux risques dans les pays à haute température.

Le BELIZE a demandé une réflexion des échelles de temps centennales des risques liés à l'élévation du niveau de la mer, même en supposant que le changement climatique est stabilisé.

Les auteurs ont confirmé que des informations sur les calendriers sont disponibles.

Suite à de nouvelles discussions au sein du groupe de contact, la liste des types d'exposition a été ajustée pour faire référence aux risques augmentant rapidement avec un réchauffement « global » supplémentaire, en particulier dans les « lieux » déjà exposés à des températures élevées, « le long des côtes, ou avec de fortes vulnérabilités ». L'IRLANDE a demandé l'inclusion de ces seuls facteurs. L'INDE a noté une divergence entre les projections de VCR à moyen et à long terme. Les auteurs ont souligné que les risques liés au changement climatique « augmenteront » rapidement dans tous les scénarios, compte tenu d'une combinaison de vulnérabilité et de tendances climatiques. Ils ont précisé que cela était basé sur les mouvements actuels, et pas seulement sur des projections ou un signal climatique. Au sujet d'une phrase selon laquelle environ un milliard de personnes dans les villes et les agglomérations de faible altitude devraient être menacées d'ici 2050, en réponse à la demande de l'INDE de préciser la plage de températures à laquelle cela se produira, les auteurs ont proposé d'ajouter que la phrase concerne la « variation » de la population « dans tous les scénarios », étant donné que jusqu'en 2050, les scénarios montrent très peu de différence dans l'élévation du niveau de la mer. Ces ajouts ont été acceptés.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS, avec TRINITÉ-ET-TOBAGO, GRENADÉ et SAINTE-LUCIE, ont appelé à un libellé du rapport sous-jacent indiquant que les risques à long terme de l'élévation du niveau de la mer sont des menaces existentielles pour les côtes basses et les petites îles. Le groupe de travail a approuvé le texte indiquant que cela est vrai pour « certains ». Les délégués ont également approuvé une phrase sur les coûts d'entretien et de reconstruction des infrastructures urbaines augmentant avec les niveaux de réchauffement planétaire, telle que modifiée dans le groupe de contact.

Au sujet d'un paragraphe sur les *dommages économiques mondiaux prévus du changement climatique augmentant avec les niveaux de réchauffement de la planète*, ANTIGUA ET BARBUDA, appuyée par le CANADA, le ROYAUME-UNI et le SÉNÉGAL, a noté que plutôt « quasiment toutes les », que « certaines » estimations sont plus élevées maintenant que dans le RE5. Le délégué a demandé des informations contextuelles supplémentaires sur la pandémie et la récession actuelle et des informations à jour sur les dommages côtiers et autres causés par l'élévation du niveau de la mer. Le CANADA a demandé des éclaircissements sur les conséquences des niveaux de réchauffement planétaire faibles par rapport aux niveaux élevés. Le ROYAUME-UNI a demandé l'inclusion d'exemples tirés du rapport sous-jacent des impacts du changement climatique sur la productivité du travail et des impacts de l'élévation du niveau de la mer. L'ARABIE SAOUDITE, avec l'INDE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a appelé à la spécification des dommages économiques mondiaux « nets » projetés du changement climatique, car le rapport traite à la fois des impacts positifs et négatifs. Les ÉTATS-UNIS ont appelé à de meilleurs liens avec les calendriers et les niveaux de réchauffement planétaire connexes indiqués dans la Déclaration générale.

L'INDE a demandé si l'augmentation des estimations des dommages économiques projetés au-delà de ceux cités dans le RE5 est due à l'amélioration des modèles et des évaluations ou parce que davantage d'aspects des infrastructures et des systèmes sont désormais étudiés. Le délégué a également demandé plus d'informations sur le dépassement projeté pour les deux scénarios de 1,5°C. L'ESPAGNE a demandé des éclaircissements sur les dommages économiques « hors marché ». La FÉDÉRATION

DE RUSSIE a énuméré des exemples de secteurs économiques, y compris l'énergie, pour lesquels les conditions dans l'Arctique s'améliorent, et a encouragé la garantie d'une approche équilibrée à cet égard. Au sujet d'une augmentation attendue des dommages économiques nets agrégés mondiaux projetés avec les niveaux de réchauffement de la planète, l'ARABIE SAOUDITE a suggéré de se référer à des dommages « économiques nets » agrégés.

De nombreux délégués ont demandé l'inclusion de chiffres représentant une gamme de dommages économiques attendus. L'ALLEMAGNE a noté que le rapport sous-jacent montre que les dommages économiques augmentent de manière non linéaire avec l'augmentation des niveaux de réchauffement planétaire et, appuyée par le LUXEMBOURG, a demandé l'inclusion de ce fait. SAINTE-LUCIE a demandé l'inclusion dans le RID de la référence, figurant dans le rapport sous-jacent, aux pertes économiques jusqu'à dix fois supérieures à la fourchette indiquée dans le RE5, à savoir, jusqu'à 25 % de pertes de produit intérieur brut dues au réchauffement climatique, contre 2 % de pertes projetées dans le RE5. Le ROYAUME-UNI a souligné que les décideurs politiques doivent être conscients de l'ampleur du risque. La déléguée a appelé à l'inclusion de la meilleure estimation et des scénarios les plus défavorables et de la fourchette intermédiaire. Le Vice-président du GIEC, Barrett, et les auteurs ont expliqué qu'il n'y avait pas de base suffisante pour cela parce que les estimations fournies dans la littérature varient considérablement, en partie en raison de l'incomparabilité des méthodologies utilisées. Le LUXEMBOURG a proposé d'inclure les estimations fournies dans le RE5.

Une formulation révisée par les auteurs indiquant que « les estimations projetées des dommages économiques nets agrégés mondiaux augmentent généralement de manière non linéaire avec les niveaux de réchauffement de la planète » a été convenue.

Au sujet d'un paragraphe sur *l'augmentation des déplacements avec l'intensification des inondations, des cyclones, de la sécheresse et de l'élévation du niveau de la mer*, l'ESPAGNE a demandé l'ajout des « conflits sociaux, économiques, ethniques ou religieux » à la liste des résultats du changement climatique et d'autres facteurs. L'AFRIQUE DU SUD et l'ARABIE SAOUDITE ont remis en question le lien entre les conflits et les changements climatiques et ont demandé une quantification et une spécification concernant les « schémas de migration plus larges » en tant que résultat des changements climatiques. La JAMAÏQUE, appuyée par TRINITÉ-ET-TOBAGO, a répondu que les déplacements et les conflits figurent parmi les pires impacts des changements climatiques, mais a demandé des éclaircissements sur les différences entre déplacement et migration. Le délégué a également demandé un libellé tiré de la sous-section TS.C.7 du résumé technique, sur les augmentations de la fréquence et/ou de la gravité des inondations qui devraient augmenter le risque futur de déplacement dans les zones les plus exposées. L'INDE, avec l'ARABIE SAOUDITE, a recommandé d'ajouter à un paragraphe existant une qualification indiquant que lorsque le changement climatique affecte un conflit, il n'en est pas le principal moteur, et de supprimer le reste du paragraphe. L'INDE a également noté que les « niveaux de » développement et les conditions socio-économiques affectent également la migration.

L'ARABIE SAOUDITE s'est enquis des conditions dans lesquelles le déplacement se produira et de ses liens avec les niveaux d'adaptation. La déléguée a déclaré que le mandat du GTII n'est pas de discuter des facteurs de conflit sans rapport avec le changement climatique. Le CANADA a demandé de spécifier « les fortes précipitations et les inondations connexes » et, avec TRINITÉ-ET-TOBAGO, les cyclones « tropicaux ». Le PÉROU a demandé la mention d'El Niño et de ses effets

sur l'Amérique centrale et du Sud lorsqu'ils sont associés aux changements climatiques. Le FWCC a souligné que la récente deuxième Conférence internationale sur la consolidation de la paix environnementale, qui s'est tenue du 2 au 4 février 2022, a conclu que le changement climatique est un multiplicateur de menaces qui augmente à mesure que d'autres facteurs de conflit augmentent.

Concernant la référence à la migration et au déplacement des populations, les auteurs ont expliqué que si la migration est un choix déterminé par de nombreux facteurs, le déplacement est déterministe, sans choix, et qu'il augmentera parce que les impacts du changement climatique augmenteront. L'INDE a déclaré qu'à court terme, les facteurs économiques et sociaux détermineront toujours le déplacement et la migration. Les auteurs ont répondu que le déplacement à court terme est traité dans une section précédente. Répondant à une question de la BELGIQUE, les auteurs ont signalé un manque de littérature sur la migration ou le déplacement dû aux effets des vagues de chaleur ou de l'augmentation de la température sur la population et la santé. La phrase a été approuvée telle qu'elle a été présentée. Une phrase liant le changement climatique au conflit a été longuement discutée, l'INDE qualifiant la référence au conflit intra-étatique d'« intrusive ». Appuyé par l'ARABIE SAOUDITE, le délégué a proposé de supprimer une phrase sur les extrêmes climatiques et météorologiques affectant gravement les conflits intra-étatiques violents en augmentant la vulnérabilité. L'AFRIQUE DU SUD, appuyée par l'ARABIE SAOUDITE et le BRÉSIL, a déclaré qu'établir un lien direct entre les changements climatiques et les conflits était un message « dangereux » à envoyer. L'ARGENTINE a déclaré qu'un tel lien n'était pas fréquent et a suggéré de modifier le texte pour refléter cela. Réitérant que cette question est nouvelle dans le RE6, la NORVÈGE et le ROYAUME-UNI ont demandé le maintien des libellés.

L'ESPAGNE a suggéré de faire référence à conflits « interétatiques », au lieu de « intra-étatiques », et a demandé l'insertion d'un libellé sur la concurrence pour les ressources, telles que l'eau. Les auteurs ont suggéré que les extrêmes affectent plutôt « de plus en plus » que « sévèrement » les conflits intra-étatiques violents, et ont convenu de mieux refléter le fait que la stipulation ne concerne pas tant l'augmentation des conflits que la vulnérabilité des populations impliquées.

Pour avancer, le Président du GIEC, Lee, a suggéré d'insérer la formulation retenue dans le résumé technique, qui stipule que, par rapport à d'autres facteurs socio-économiques, l'influence du climat sur les conflits est évaluée comme relativement faible (confiance élevée), ce qui a été convenu.

Illustration RID.3 : Ce diagramme, initialement intitulée *Risques régionaux et mondiaux pour les écosystèmes et les humains en raison de l'augmentation du changement climatique avec le niveau de réchauffement de la planète*, a été globalement bien accueilli, les interventions se concentrant principalement sur la traçabilité, le besoin de cohérence, les plages d'incertitude, les niveaux de confiance et les aspects de conception.

Cependant, de nombreuses préoccupations ont été exprimées concernant un panneau portant sur les principaux risques régionaux illustratifs, beaucoup s'opposant à un manque d'équilibre car le tableau comprenait l'Europe et la Méditerranée mais pas d'autres grandes zones. À cet égard, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, soutenu par le BRÉSIL, le JAPON, l'ARABIE SAOUDITE et d'autres, a mis en garde contre le fait de donner l'impression que l'absence de couverture signifie l'absence de risque.

En réponse aux observations émises, les auteurs ont révisé le diagramme. Les changements comprenaient une modification de

l'intitulé en « risques mondiaux et régionaux pour des niveaux croissants d'alerte mondiale », des scénarios VSP clarifiés et des barres renommées. Concernant le manque d'équilibre dans la représentation régionale, une liste différente des régions et diverses explications telles que les problèmes d'échelle et de projection pour les petites îles et autres, ont été introduites. Avec ces changements éditoriaux et d'autres, l'illustration a été approuvée.

B.5 : Cette sous-section traite des *risques complexes, composés et en cascade*.

Dans un paragraphe sur les *impacts négatifs en cascade des aléas climatiques et les risques qui en résultent*, la FINLANDE et la SUISSE ont demandé si la référence à systèmes « impactés par la fonte des glaces, le dégel du pergélisol et l'évolution de l'hydrologie dans les régions polaires » incluait les régions arctiques et les régions montagneuses. Les auteurs ont répondu que les risques d'extinction des plantes après une perte de 30 à 50 % de la couverture neigeuse sont vrais pour tous les scénarios, y compris l'Arctique, mais que les preuves concernant les points de basculement manquent pour les régions montagneuses.

Au sujet d'un paragraphe traitant des nouveaux *risques découlant des mesures de riposte aux changements climatiques*, la TANZANIE, appuyée par l'INDE, a demandé si la phrase énumérant les risques inclut tous les nouveaux risques. Les ÉTATS-UNIS, appuyés par le BRÉSIL, ont déclaré que les risques découlent également des problèmes de mise en œuvre et de gestion. Les ÉTATS-UNIS ont proposé de supprimer juste la mention de la modification du rayonnement solaire ou, appuyés par l'ARABIE SAOUDITE et le JAPON, de supprimer la phrase entière. SAINTE LUCIE, appuyée par le CANADA, la FRANCE, l'ALLEMAGNE, la SUÈDE, le ROYAUME-UNI, GRENADE, la NORVÈGE, la SUISSE et le LUXEMBOURG, a préféré conserver la phrase mais traiter séparément l'élimination du dioxyde de carbone (EDC) et la modification du rayonnement solaire. L'ALLEMAGNE, avec la SUÈDE et la SUISSE, a ajouté que le mandat du GTII est d'informer sur les risques. La NOUVELLE-ZÉLANDE, avec le JAPON et la NORVÈGE, mais contrée par le LUXEMBOURG et l'ARGENTINE, a suggéré de faire référence aux effets secondaires négatifs de certaines mesures d'atténuation « y compris » l'EDC plutôt que « et » les options de l'EDC. Les auteurs se sont mis d'accord sur l'atténuation « incluant » l'EDC. Après consultation, les auteurs ont confirmé que les risques liés à l'atténuation relèvent du mandat du GTII et sont évalués. Ils ont proposé de faire référence aux nouveaux risques découlant des réponses aux changements climatiques, y compris la mauvaise adaptation et les effets secondaires néfastes de certaines options d'atténuation, y compris les options offertes en matière d'EDC, et de déplacer la modification du rayonnement solaire dans un nouveau paragraphe.

Le LUXEMBOURG, le ROYAUME-UNI, le CANADA et l'ALLEMAGNE, contrés par la NORVÈGE, ont fait objection au fait que l'EDC soit toujours incluse dans l'atténuation. La NORVÈGE a mis en garde contre le déséquilibre dans le traitement de l'EDC et la modification du rayonnement solaire. L'ALLEMAGNE s'est dite préoccupée par le fait que la phrase présente l'EDC comme une atténuation « normale », affirmant que cela préjuge des travaux du GTIII, que dans le RE5, elle était séparée et que l'EDC englobe différents niveaux de risque, d'approches et de maturité technologique.

Suite à des consultations supplémentaires, les auteurs ont introduit un nouveau paragraphe sur *la modification du rayonnement solaire*. Le ROYAUME-UNI et TRINITÉ-ET-TOBAGO ont préféré la suppression du paragraphe, notant le manque de temps pour en discuter correctement. La FRANCE

et la NORVÈGE ont exhorté à son maintien, la NORVÈGE notant que la suppression du paragraphe aurait pour résultat que la modification du rayonnement solaire serait le seul concept du rapport sous-jacent non reflété dans le RID. Le groupe de travail a convenu d'inclure le paragraphe sur les approches de modification du rayonnement solaire, qui note que ces approches introduisent de nouveaux risques qui ne sont pas bien compris.

B.6 : Cette sous-section traite des *impacts du dépassement temporaire*.

Concernant le gros titre de l'article indiquant que *les systèmes humains et naturels seront confrontés à des risques graves supplémentaires si le réchauffement climatique dépasse transitoirement 1,5°C*, les auteurs n'ont pas accepté la demande de la CHINE de remplacer la référence à 1,5°C par une référence à « niveaux spécifiques », étant donné que la déclaration générale serait alors en conflit avec les paragraphes suivants. TRINITÉ ET TOBAGO, le ROYAUME-UNI, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINTE-LUCIE, la FRANCE, ANTIGUA ET BARBUDA, la SUÈDE, le BELIZE, la NORVÈGE et l'ESPAGNE ont apporté leur appui aux auteurs. Une demande de la CHINE d'abaisser le niveau de confiance a également été rejetée. Les auteurs et les délégués ont accepté la suggestion de TRINITÉ-ET-TOBAGO d'ajouter que certains impacts « seront irréversibles, même si le réchauffement climatique est réduit ». Avec cela et quelques corrections mineures, le gros titre de l'article a été approuvé.

Concernant l'intitulé de la sous-section, suggéré par les auteurs, « Impacts d'un dépassement transitoire de 1,5°C (Dépassement du seuil) », la CHINE a recommandé de supprimer la référence à 1,5°C. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré de revenir aux « objectifs climatiques » d'un projet précédent. L'ESTONIE s'est interrogée sur l'utilisation du terme « transitoire ». Les auteurs ont proposé de changer l'intitulé en « Impacts d'un dépassement temporaire », ce qui a été approuvé.

Au sujet d'un paragraphe sur *les impacts du dépassement*, SAINT-KITTS-ET-NEVIS a déclaré que le libellé suggère que le dépassement est inévitable et n'est pas conforme à l'évaluation sous-jacente. Appuyée par le CANADA, la déléguée a suggéré d'utiliser une formulation telle que « si un dépassement se produit ». Le CANADA a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si les auteurs du GTII ont utilisé le dépassement pour signifier un dépassement de 1,5°C ou un dépassement soutenu de tout niveau de réchauffement global. Le JAPON a déclaré que cette section est trompeuse car elle suggère qu'une fois que le dépassement se poursuit pendant des mois ou des décennies, il est inutile d'essayer de revenir à 1,5°C, car les risques sont irréversibles.

Une phrase sur le dépassement au-delà de 1,5°C ayant de multiples impacts graves a engendré un long débat. La CHINE a déclaré que les preuves contenues dans le rapport sous-jacent sur le dépassement, et sur le dépassement au-delà de 1,5°C en particulier, sont inadéquates pour soutenir l'accent mis dans ce paragraphe sur le niveau de réchauffement climatique de 1,5°C. Le délégué a proposé de remplacer la référence au « dépassement au-delà de 1,5°C » par « un réchauffement supplémentaire pendant la période de dépassement ». L'ARABIE SAOUDITE a suggéré de mentionner la relation entre irréversibilité et résilience climatique. Les auteurs ont averti que le chapitre sous-jacent traite spécifiquement du dépassement au-delà de 1,5°C et qu'il est fondé sur des preuves scientifiques solides, y compris un libellé portant, non seulement sur le dépassement, mais également sur le « réchauffement » au-dessus de 1,5°C et sur les impacts généralisés irréversibles. SAINT-KITTS-ET-NEVIS, le ROYAUME-UNI, la SUÈDE, la FRANCE, le CHILI, la SUISSE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, l'ESPAGNE et de nombreux autres

délégués ont soutenu le point de vue des auteurs. Le Coprésident Pörtner a ajouté que des impacts graves s'installeraient avec tout dépassement durant plusieurs décennies et certains deviendraient plus forts avec chaque augmentation progressive du réchauffement et seront irréversibles. La CHINE a demandé de modifier le niveau de confiance. Les auteurs ont rejeté cette suggestion. Le Coprésident Pörtner a suggéré à la CHINE de formuler une note de bas de page sur son objection. La CHINE a proposé « Cette conclusion est basée sur une source limitée de littérature », qui a également été rejetée par les auteurs.

Les auteurs ont ensuite présenté un nouveau texte pour la note de bas de page indiquant que « malgré des preuves limitées sur les impacts d'un dépassement temporaire de 1,5°C, une base de preuves beaucoup plus large de la compréhension des processus et des impacts des niveaux de réchauffement climatique plus élevés permet une déclaration de confiance élevée sur l'irréversibilité de certains impacts qui seraient encourus suite à un tel dépassement ». La CHINE a déclaré qu'elle accepterait la note de bas de page bien qu'elle ne soit pas d'accord avec sa formulation. Le paragraphe et la note de bas de page ont été approuvés. Le texte final approuvé, auquel la note de bas de page a été ajoutée, se lit comme suit : « un réchauffement supplémentaire, par exemple supérieur à 1,5°C pendant une période de dépassement au cours de ce siècle, entraînera des impacts irréversibles sur certains écosystèmes ».

Au sujet d'un paragraphe sur l'augmentation du *risque d'impacts graves avec chaque augmentation supplémentaire du réchauffement climatique pendant le dépassement*, et concernant les impacts observés et croissants sur les écosystèmes à forte teneur en carbone, le BRÉSIL s'est dit préoccupé par le fait de distinguer des secteurs spécifiques pour signaler les défis liés à l'amplification potentielle du réchauffement climatique.

L'INDE, avec l'IRLANDE et les PAYS-BAS, a remis en question la spécification selon laquelle les écosystèmes à haute teneur en carbone « stockent actuellement 3 000 à 4 000 GtC ». Les auteurs ont déclaré que la raison était de mettre en évidence ce qui est en jeu avec la perte d'un écosystème à haute teneur en carbone et ont suggéré de déplacer la référence au stockage du carbone dans les écosystèmes vers une note de bas de page. Ils ont noté que certaines zones sont déjà en train de passer de puits nets à sources nettes de carbone en raison de la combinaison de leur affaiblissement des capacités de puits d'absorption et d'une augmentation des émissions de GES dues à la décomposition. Ils ont noté que l'Amazonie est devenue une source nette de carbone au cours des 20 dernières années.

Suite à une intervention de la CHINE s'opposant à un libellé indiquant que l'amplification potentielle du réchauffement climatique rendrait plus difficile un retour à 1,5°C, le groupe de travail a convenu de faire plutôt référence à un « retour à un niveau de réchauffement climatique donné ». Le paragraphe a ensuite été approuvé.

C. Mesures d'adaptation et conditions favorables

C.1 : Cette sous-section traite de *l'adaptation actuelle et de ses avantages*.

Au sujet du gros titre de l'article sur les *progrès de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation observés dans les secteurs et les régions*, l'INDE a demandé la reconnaissance de la répartition inégale, avec une corrélation entre les régions à forte vulnérabilité et les pays à faible revenu ou en développement. Les ÉTATS-UNIS ont suggéré d'ouvrir avec les avantages de l'adaptation et, avec le ROYAUME-UNI et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, ont demandé le remplacement ou l'assouplissement de la référence au fait de manquer l'opportunité d'une adaptation transformationnelle par une référence appelant

à « édifier un changement transformationnel ». La FRANCE a mis en garde contre l'utilisation d'un niveau de confiance « très » élevé. Le CANADA s'est interrogé sur la mention, dans la note de bas de page, « d'un objectif fixé par la société ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE a demandé des exemples de progrès.

Concernant l'augmentation de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation dans toutes les régions, les auteurs ont précisé que la référence aux villes est basée sur la disponibilité de nouvelles preuves que de nombreuses villes sont impliquées dans l'adaptation. Le texte, tel qu'approuvé, fait référence à l'augmentation de la sensibilisation et de l'utilisation des outils d'adaptation et note les multiples avantages de l'adaptation.

Au sujet d'un paragraphe sur *l'existence d'écart d'adaptation entre les niveaux d'adaptation actuels et les niveaux nécessaires pour améliorer la réduction des risques climatiques*, SAINT-KITTS-ET-NEVIS a appelé à une référence au déficit entre le financement climatique promis et ce qui a été fourni. L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par le CHILI, a suggéré de préciser les niveaux de financement de l'adaptation fournis et les lacunes. Au sujet d'une phrase notant que les plus grands écarts d'adaptation existent parmi les groupes de population à faible revenu, l'ARABIE SAOUDITE a proposé de remplacer « groupes de population à faible revenu » par « pays en développement ».

Concernant la phrase indiquant qu'aux rythmes actuels de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, le déficit d'adaptation continuera de croître, les ÉTATS-UNIS ont suggéré d'y faire également référence au fait qu'au vu « des efforts d'atténuation actuels », le déficit d'adaptation continuera de croître. Le texte final indique qu'en dépit des progrès, des écarts d'adaptation existent entre les niveaux d'adaptation actuels et les niveaux nécessaires pour riposter aux impacts et réduire les risques climatiques, et décrit là où existent des écarts et des contraintes.

Illustration RID.4 : Ce tableau présente deux panneaux : (a) les diverses ripostes climatiques réalisables et les options d'adaptation existantes pour répondre aux principaux risques représentatifs du changement climatique, avec des synergies variables avec l'atténuation, et (b) les ripostes climatiques et les options d'adaptation présentent des avantages pour les écosystèmes, les groupes ethniques, l'équité entre les genres, les groupes à faible revenu et les ODD. L'intitulé d'origine du tableau, selon lequel l'adaptation, liée aux transitions du système, peut améliorer la mise en œuvre des ODD sur le court terme, a été supprimé et les intitulés des deux panneaux ont été modifiés sur la base des discussions en plénière et en groupes de contact.

La discussion a commencé par une explication des auteurs selon laquelle l'évaluation décrite intègre 1300 études, est globale et ne concerne qu'un réchauffement allant jusqu'à 1,5° C en raison de la rareté de la littérature.

De nombreux participants ont loué les efforts des auteurs, mais ont averti que le tableau était extrêmement complexe. Le CANADA a déclaré que le tableau est riche en données et en informations mais qu'il est par trop complexe pour être communiqué efficacement, et la NORVÈGE a demandé sa simplification pour fournir des messages clairs et faciles à retenir, aux décideurs politiques. La SUISSE y a fait objection, apportant son appui au niveau de détail du tableau comme complétant le texte sans le dupliquer, mais a appelé à des liens plus solides avec le texte. Appelant à la simplification ou à la suppression du tableau, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a souhaité en apprendre davantage sur la façon dont les 23 options d'adaptation décrites ont été choisies. Les auteurs ont déclaré qu'ils provenaient du RS1.5, du SROCC et du SRLCC, les options étant choisies en fonction de la disponibilité de la nouvelle littérature depuis lors.

TRINITÉ ET TOBAGO, appuyée par SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINTE-LUCIE et les ÉTATS-UNIS, s'est opposée à l'inclusion de « ré-installation et ré-établissement planifiés » et de « migration et déplacement humains » comme options d'adaptation. Le délégué a appelé à rendre plus visibles les définitions de ces termes dans les notes de bas de page et à reconnaître explicitement qu'il ne s'agit que de mesures à prendre après que les limites d'adaptation soient atteintes. SAINTE-LUCIE a déclaré que la note de bas de page sur une migration « sûre et ordonnée » ne reconnaît pas tous les facteurs requis et a demandé de clarifier que certaines options sont des « réponses », comme au chapitre 7, ou de supprimer le tableau.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS a noté une répartition très inégale des moyens financiers pour l'adaptation, et a appelé à une note de bas de page reflétant les décalages régionaux dans la faisabilité des différentes options. Les auteurs ont répondu que la quantité d'informations détaillées disponibles varie d'une région à l'autre. La SUÈDE, avec la NORVÈGE, a demandé plus de précisions sur les options d'adaptation et les risques systémiques et a appelé à clarifier les impacts positifs et négatifs de la gestion intégrée des zones côtières. La FRANCE a soutenu le maintien du tableau mais en y précisant que les efforts d'adaptation diminuent après 1,5°C. Les ÉTATS-UNIS ont demandé des « surtitres » pour mettre en évidence les messages généraux du tableau, suggérant la suppression de certains éléments et l'inclusion de détails dans le résumé technique. L'INDE a déploré que le diagramme soit « par trop centré sur l'atténuation ».

À la suite de discussions et de révisions, le tableau final approuvé décrit d'abord la faisabilité, puis les synergies avec les ODD, les relations observées avec les secteurs et les groupes à risque étant décrites plutôt dans le deuxième panneau que dans le premier.

Concernant la légende du tableau, l'ARGENTINE a suggéré d'ajouter « financière » à une liste de six « dimensions de faisabilité ». Les auteurs ont noté un manque de littérature sur le financement des coûts d'adaptation, et que les six dimensions énumérées sont cohérentes avec celles retenues dans le RS1.5. Répondant à l'ARABIE SAOUDITE, les auteurs ont proposé d'ajouter une deuxième phrase à la légende pour y indiquer que « comme la littérature concernant la situation au-dessus de 1,5° C est limitée, la faisabilité à des niveaux de réchauffement plus élevés peut changer, ce qui n'est actuellement pas possible d'évaluer de manière solide ». La légende, telle qu'elle a été approuvée, a été modifiée pour y faire référence aux « réponses climatiques » et aux options d'adaptation, et fait référence aux limites de la littérature sur 1,5° C et à la possibilité que la faisabilité à des niveaux plus élevés puisse changer.

C.2 : Cette sous-section traite des *options d'adaptation futures et de leur faisabilité*.

Au sujet d'un paragraphe traitant de *l'adaptation aux risques liés à l'eau*, TRINITÉ-ET-TOBAGO a remis en question l'inclusion de la « réinstallation planifiée » comme option d'adaptation et, appuyée par la NORVÈGE, a appelé à expliquer l'option d'une manière plus nuancée, comme cela a été fait dans le SROCC. La NOUVELLE-ZÉLANDE a soutenu le maintien de la référence à la relocalisation planifiée, notant qu'il s'agit d'une option d'adaptation valable à considérer.

Les délégués ont appelé à clarifier et à mieux contextualiser divers termes utilisés dans la sous-section, tels que « résultats bénéfiques », « risques liés à l'eau » et « changement d'utilisation des terres ».

L'ESPAGNE a commenté l'inclusion de l'irrigation en tant que mesure d'adaptation à court terme, notant qu'elle peut être positive ou négative, provoquant, par exemple, une surexploitation

de l'eau. La FÉDÉRATION DE RUSSIE, appuyée par l'INDE, a appelé à une référence nuancée aux « risques liés à l'eau », citant des exemples d'avantages liés à l'augmentation des précipitations et du volume d'eau dans les rivières. L'INDE a appelé à une référence à des mesures telles que les options de stockage de l'eau. Le CHILI a proposé de remplacer « risques liés à l'eau » par « risques liés à l'excès ou à la rareté de l'eau », et a soutenu le maintien de l'irrigation comme solution.

À la suite de discussions, la référence à l'irrigation en tant qu'option d'adaptation a été retenue, mais assortie d'un libellé précisant qu'elle nécessite une gestion appropriée pour éviter les effets négatifs potentiels, qui peuvent inclure l'épuisement accéléré des eaux souterraines et d'autres sources d'eau et une salinisation accrue des sols. L'INDE s'est opposée à ce libellé supplémentaire, soulignant que l'irrigation est une option d'adaptation précieuse. Le délégué a déclaré que si le libellé supplémentaire est conservé, il doit y avoir un traitement symétrique des options, notant que l'agroécologie nécessite également des compromis et appelant à ajouter une qualification similaire à la référence à l'agro-écologie en tant qu'option d'adaptation.

Au sujet du paragraphe traitant des *options d'adaptation efficaces qui améliorent la disponibilité et la stabilité des denrées alimentaires*, l'ALLEMAGNE a remis en question l'absence de référence au passage à un régime alimentaire à base de plantes en tant qu'option. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE et l'INDE ont proposé de supprimer la référence à la séquestration du carbone, notant que cela se rapporte à l'atténuation, et non à l'adaptation. Les délégués ont également demandé plus de détails concernant l'aquaculture et la production animale.

L'INDE a suggéré de remplacer « agroécologie » par « pratiques agro-écologiques ». L'ARGENTINE, appuyée par les ÉTATS-UNIS, l'INDE, la NORVÈGE et d'autres délégués, a proposé de supprimer la référence à « l'agroécologie » et de se référer à la place à l'adaptation basée sur les écosystèmes (ABE). L'ARGENTINE a noté le manque de preuves que l'agroécologie soutient la sécurité alimentaire. Le texte approuvé fait référence à des options d'adaptation efficaces et à des politiques publiques de soutien améliorant la disponibilité et la stabilité alimentaires et réduisant les risques climatiques et propose des options d'action.

Au sujet de *l'adaptation pour les forêts*, les ÉTATS-UNIS ont fait part de leur préoccupation concernant la référence à « la modification de la gestion des forêts pour la production de produits de base ». La FINLANDE a noté que « la gestion des nouveaux ravageurs et maladies et la réduction des risques d'incendie de forêt » sont des « objectifs » d'adaptation, et non des « options » d'adaptation, et a demandé l'inclusion d'options politiques pour atteindre ces objectifs. L'INDE a noté que bien que la conservation fasse partie de la gestion des forêts, l'accent mis par le texte sur la conservation est par trop unilatéral. Le délégué a appelé à des options d'adaptation plus larges pour les forêts, notant que les forêts seront également touchées par le changement climatique.

Le texte approuvé décrit les options d'adaptation pour les forêts naturelles gérées, y compris la coopération et la prise de décision inclusive avec les communautés locales et les peuples autochtones et la reconnaissance des droits inhérents dans de nombreux domaines.

Au sujet d'un paragraphe traitant des *options pour réduire la vulnérabilité de la biodiversité*, dans la phrase indiquant que pour être efficace, la conservation devra de plus en plus répondre à et planifier des changements dans la structure de l'écosystème, les communautés biologiques et la répartition des espèces, « en particulier au-dessus de 1,5°C réchauffement », la FÉDÉRATION

DE RUSSIE, appuyée par l'ARABIE SAOUDITE, mais contrée par la JAMAÏQUE et d'autres, a préféré supprimer la référence à un réchauffement de 1,5°C. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré qu'une référence à un réchauffement de 1,5°C nécessiterait également l'inclusion d'une référence à d'autres niveaux de réchauffement et à leurs implications pour la conservation. Le BRÉSIL, contré par TRINITÉ-ET-TOBAGO, le BELIZE et la FRANCE, a proposé de stipuler simplement « à mesure que le réchauffement climatique augmente ». Les auteurs ont suggéré d'ajouter « et » dans la mesure où 1,5°C est « largement atteint » ou « dépassé ». TRINITÉ-ET-TOBAGO, appuyée par les ÉTATS-UNIS, la NORVÈGE, l'ALLEMAGNE, le BELIZE et la SUÈDE, a proposé « d'autant plus que 1,5°C est approché et encore plus s'il est dépassé ». L'ARABIE SAOUDITE a préféré se référer à une gamme de températures parmi lesquelles les décideurs politiques peuvent choisir. La suggestion de TRINITÉ-ET-TOBAGO a finalement été acceptée.

En réponse à la question du BRÉSIL de savoir si la conservation elle-même « prévoit » des changements, les ÉTATS-UNIS ont proposé des « actions » de conservation. Après que le CHILI ait suggéré d'y ajouter « protection et restauration », les délégués ont accepté la suggestion de la NORVÈGE de se référer à « actions de conservation et de restauration ». Les auteurs n'ont pas accepté la suggestion des ÉTATS-UNIS de remplacer « répondre aux, et planifier des changements » par « être réceptif aux changements et en tenir compte », compte tenu de la nécessité de planifier de manière proactive les changements attendus à l'avenir. En fin de compte, les délégués ont accepté la suggestion du Coprésident Pörtner sur « la nécessité d'être réactif aux changements en cours et de planifier les changements futurs », avec un ajout de l'INDE que cela se fasse « selon ce qu'il convient ». L'INDE, appuyée par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a demandé une référence aux changements « locaux » dans la structure des écosystèmes. La SUÈDE a noté que la conservation englobe toutes les échelles géographiques. Les auteurs ont également noté diverses échelles de temps et ont proposé d'y insérer « à différentes échelles », ce qui a finalement été accepté.

Au sujet d'une phrase stipulant que les réponses d'adaptation incluent la facilitation du mouvement des espèces vers de nouveaux emplacements écologiquement appropriés, l'ARGENTINE a déclaré que le texte devrait se référer spécifiquement à l'ABE, notant qu'il s'agit d'une référence plus précise à la biodiversité et aux fonctions des écosystèmes qui font partie d'une stratégie d'adaptation.

L'ARGENTINE a proposé d'ajouter un libellé sur l'augmentation de la connectivité entre les aires « conservées » et les aires protégées. La NORVÈGE a suggéré d'élargir cela en stipulant « ou » les aires protégées, ce qui a été accepté par les auteurs. L'INDE a demandé de qualifier cela par « lorsque cela est possible », mais les auteurs ne l'ont pas accepté. La CHINE a proposé une définition, de note de bas de page, du terme « efficace ». Le BRÉSIL a demandé une note de bas de page clarifiant les nuances entre « conservation » et « protection » dans le rapport sous-jacent.

Au sujet d'une phrase stipulant que « les options en matière de réponse d'adaptation comprennent la facilitation du mouvement des espèces vers de nouveaux emplacements écologiquement appropriés, en particulier en augmentant la connectivité entre les aires conservées ou protégées », le BRÉSIL, soutenu par l'ARGENTINE, a rappelé la suggestion du Coprésident Pörtner d'inclure une note de bas de page distinguant conservation et protection.

Le texte final approuvé fait référence à des mesures de conservation, de protection et de restauration des écosystèmes

terrestres, d'eau douce, côtiers et océaniques, ainsi qu'à une gestion ciblée pour l'adaptation aux impacts inévitables.

Concernant une **AbE efficace**, le BELIZE a souligné la nécessité d'une mise en garde indiquant que le potentiel de l'AbE diminue rapidement à mesure que le réchauffement augmente. Le ROYAUME-UNI a apporté son appui à cette proposition, notant que l'AbE ne sera efficace que sous les niveaux de réchauffement les plus bas. L'AFRIQUE DU SUD a remis en question la pertinence du libellé stipulant que « les arbres et autres végétaux fournissent un rafraîchissement et de l'ombre au plan local », notant que les arbres et la végétation fournissent plus d'avantages que les deux éléments mentionnés.

Plusieurs délégués ont souhaité que ce paragraphe inclut des références aux SBN. La FRANCE a déclaré que le texte devrait établir un lien entre l'AbE et les SBN, et devrait fournir les définitions de chacun. Plusieurs délégués ont appelé à l'utilisation de la définition de l'UICN des SBN, tandis que certains se sont opposés, notant qu'il n'y a pas de définition des Nations Unies des SBN et que l'UICN n'est pas un organe des Nations Unies ni strictement un organe intergouvernemental.

La discussion sur l'inclusion du terme SBN s'est poursuivie lors de l'examen d'une note de bas de page proposée par les auteurs pour clarifier la différence entre l'AbE et les SBN. Cela a été repris par un caucus modéré par la vice-présidente du GIEC, Thelma Krug. L'AFRIQUE DU SUD, avec l'INDE et le BRÉSIL, s'est opposée à l'utilisation de SBN, déclarant qu'il s'agit d'un concept non scientifique. L'INDE a déclaré que le problème était le mot « solutions » qui, a affirmé le délégué, « balayait le besoin d'atténuation sous le tapis », et que le terme vient d'un contexte européen fortement urbanisé. Le délégué a préféré l'AbE ou « adaptation basée sur la nature » comme concept plus large et non normatif. Une proposition de l'ARGENTINE d'ajouter une référence à la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans la note de bas de page portant sur l'AbE et les SBN a rencontré l'opposition de l'INDE, des ÉTATS-UNIS et d'autres.

Après de nouvelles consultations, les auteurs ont proposé une note de bas de page de rechange stipulant qu'« un concept connexe, largement utilisé dans la littérature scientifique et évalué dans le rapport sous-jacent, est le concept de SBN, qui forme un ensemble plus large d'approches, y compris celles qui contribuent à l'adaptation et à l'atténuation. Le terme n'est pas universellement accepté et fait l'objet d'un débat permanent ». L'AFRIQUE DU SUD, l'INDE et l'ÉQUATEUR ont insisté sur le fait que le concept de SBN est très problématique et que ce n'est pas parce qu'il existe dans la littérature qu'il doit être repris par le GIEC. Ils ont appelé à sa suppression ou, comme suggéré par l'INDE, à la limiter à la section D (DRCC) et à ne pas l'avoir dans la section C liée à l'adaptation.

En revanche, le ROYAUME-UNI, le CHILI, la FRANCE, la BELGIQUE, les ÉTATS-UNIS, l'Australie et d'autres ont souligné la pertinence politique du terme et ont soutenu son maintien aux côtés de l'AbE. L'UE a suggéré d'ajouter un libellé sur les limites et les problèmes potentiels liés aux SBN. Le BRÉSIL et l'ARGENTINE ont préféré une référence dans la note de bas de page à la fois à l'AbE et aux SBN, mais ont accepté la formulation des auteurs notant la nature contestée de cette dernière. L'ALLEMAGNE et la FRANCE ont fait objection à la proposition du Président de supprimer la note de bas de page et de faire référence aux SBN dans une section différente. Soulignant la prédominance du concept dans la littérature scientifique, la FRANCE a ajouté que ne pas mentionner les SBN ici serait politiquement normatif, car il semblerait qu'une décision délibérée ait été prise d'omettre le concept.

L'AFRIQUE DU SUD a proposé d'ajouter « avec des gardes-fous » là où le concept SBN est utilisé dans la note de bas de page. Le délégué a mis en garde contre l'envoi d'un message erroné selon lequel la SBN est une « solution » au changement climatique. Le Coprésident Pörtner a suggéré de faire référence aux SBN comme étant une « gamme d'approches et de garanties », ce que les délégués ont accepté. La FRANCE, avec les ÉTATS-UNIS, la BELGIQUE et l'UE, s'est opposée à la formulation proposée par les auteurs pour la dernière phrase, déclarant que « dans certains pays, il existe une opposition significative à l'utilisation de ce terme car il peut donner une fausse impression de la mesure dans laquelle des interventions locales spécifiques basées sur la nature peuvent lutter contre le changement climatique planétaire ». L'AFRIQUE DU SUD a rejeté l'idée de sa suppression. En réponse à l'observation de la BELGIQUE selon laquelle le concept « SBN » provient de la littérature scientifique, l'AFRIQUE DU SUD a déclaré que le rapport sous-jacent utilise également « interventions basées sur la nature » et « approches basées sur la nature ». L'UE a répondu que la dernière phrase reflétait un discours politique, et non la science.

Le paragraphe qui a finalement été approuvé fournit des informations sur l'AbE efficace pour réduire une gamme de risques liés au changement climatique pour les personnes, la biodiversité et les services écosystémiques, avec de multiples avantages connexes. La note de bas de page, telle qu'approuvée, note que l'AbE est reconnue internationalement dans le cadre de la CDB, mais que le concept SBN est largement, mais pas universellement, utilisé dans la littérature scientifique. La dernière phrase a été modifiée pour indiquer que le terme fait l'objet d'un débat en cours, avec des craintes qu'il puisse conduire à un malentendu sur le fait que les SBN peuvent à elles seules fournir une solution globale au changement climatique.

Au sujet d'un paragraphe traitant **des options d'adaptation réalisables pour les systèmes urbains et de leur efficacité**, l'INDE s'est opposée à la référence à « infrastructure sociale » dans une phrase notant que l'efficacité des options d'adaptation dépend de « réponses coordonnées entre les infrastructures physiques, naturelles et sociales » et a suggéré de se référer plutôt à « circonstances socio-économiques ». L'ALLEMAGNE a noté que l'évaluation sous-jacente soutient la référence à « infrastructure sociale », qui comprend les écoles et les hôpitaux. Les auteurs ont accepté, notant que ce terme est pris en charge dans la littérature et défini dans le glossaire. Ils ont suggéré de déclarer que « des options d'adaptation existent pour les systèmes urbains dans tous les contextes socio-économiques ». L'INDE a noté que cela suggère qu'il existe des options d'adaptation pour toutes les circonstances alors que le libellé devrait spécifier que les circonstances socio-économiques doivent être considérées comme des limites à l'adaptation. Les auteurs ont proposé, et le Groupe de travail a accepté, de conserver « infrastructure sociale » et d'insérer un libellé indiquant que la faisabilité et l'efficacité des options d'adaptation sont limitées par la capacité.

TRINITÉ-ET-TOBAGO a demandé l'inclusion de plus d'informations sur l'adaptation côtière et s'est opposée au traitement de la relocalisation planifiée comme option d'adaptation. Le délégué a souligné une distinction entre option d'adaptation et réponse aux pertes et dommages, notant que la relocalisation planifiée correspond à cette dernière. La NOUVELLE-ZÉLANDE a préféré retenir la relocalisation planifiée comme option d'adaptation. Les auteurs ont proposé un libellé selon lequel « la réinstallation planifiée est considérée comme une option d'adaptation de dernier recours en raison des coûts économiques et socioculturels élevés ».

Le texte final, tel qu'approuvé, souligne finalement que la faisabilité et l'efficacité des réponses d'adaptation pour les systèmes urbains sont limitées par l'accès et la capacité d'un point de vue institutionnel, financier et technologique.

En réponse aux demandes de plusieurs pays, les auteurs ont proposé un nouveau paragraphe pour y aborder *les défis d'adaptation spécifiques sévères posés par l'élévation du niveau de la mer*. Des propositions visant à améliorer la clarté ont été suggérées par l'INDE et le CANADA, mais SAINT-KITTS-ET-NEVIS a souligné la nécessité d'un lien fort avec la formulation du GTI et le groupe a accepté la proposition des auteurs. Ils ont également accepté une suggestion de la NORVÈGE d'inclure une référence à l'affaissement des terres parallèlement à l'élévation continue du niveau de la mer.

Le texte approuvé fait référence aux changements à évolution lente et à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements extrêmes du niveau de la mer qui s'intensifieront au cours des prochaines décennies, et décrit les réponses à l'élévation continue du niveau de la mer et à l'affaissement des terres.

Concernant les *options d'adaptation réalisables dans le cadre des transitions du système énergétique*, les auteurs, répondant aux questions et observations reçues des délégués, ont proposé un libellé révisé sur la façon dont la diversification de la production d'énergie, y compris avec des ressources énergétiques renouvelables, la production qui peut être décentralisée et la gestion de la demande, peut réduire les vulnérabilités au changement climatique, en particulier pour les populations rurales.

Soulignant que l'éolien et le solaire ne sont pas applicables à toutes les régions, le JAPON a appelé à l'ajout de la petite hydroélectricité comme autre option décentralisée, ce que les auteurs ont accepté. L'INDE, contrée par l'ALLEMAGNE, s'est opposée à l'accent mis sur la décentralisation. Les auteurs ont accepté d'y ajouter « selon le contexte ». Le texte, tel qu'approuvé, énumère les options d'adaptation les plus réalisables, mais énumère également désormais les formes de diversification de la production d'énergie qui peuvent réduire les vulnérabilités au changement climatique, en particulier au sein des populations rurales.

Concernant le paragraphe sur les *options d'adaptation pour la migration et les conflits*, le libellé sur la manière dont l'adaptation et le développement contribuent à la paix en s'attaquant aux facteurs qui conduisent au conflit et à la vulnérabilité a été discuté à plusieurs reprises. L'ARABIE SAOUDITE et l'INDE ont remis en question diverses formulations et le fondement des affirmations, les auteurs confirmant les multiples sources de preuves et la confiance dans la déclaration. L'ARABIE SAOUDITE a préféré y faire référence à « dans les régions évaluées ».

Le texte approuvé met en exergue que :

- L'augmentation des capacités d'adaptation minimise les impacts négatifs des déplacements liés au climat et des migrations involontaires ;
- Certains développements réduisent les vulnérabilités sous-jacentes associées au conflit ;
- L'adaptation y contribue en réduisant les impacts du changement climatique sur les facteurs de conflit sensibles au climat ; et
- Les risques pour la paix sont réduits, entre autres, en faisant progresser l'autonomisation des femmes.

Illustration du RID : Une illustration portant sur la santé des écosystèmes influençant les perspectives de développement résilient au changement climatique a finalement été supprimée et n'est donc pas numérotée. L'illustration contenait deux panneaux affirmant que : les activités humaines qui dégradent les

écosystèmes entraînent également le réchauffement climatique et ont un impact négatif sur la nature et sur les humains ; et les activités humaines qui protègent, conservent et restaurent les écosystèmes contribuent au DRCC. Plusieurs délégations ont déclaré que l'illustration était par trop « simpliste » et présentait une vision « en noir et blanc » du monde.

C.3 : Cette sous-section traite des *limites de l'adaptation*.

Au sujet d'un paragraphe sur les *limites souples à l'adaptation ayant été atteintes*, les ÉTATS-UNIS, soutenus par la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, l'INDE, le CANADA, l'IRLANDE, la CHINE, la SUISSE, le CHILI, CUBA et la TANZANIE, se sont interrogés sur le terme « limites souples d'adaptation ». Les ÉTATS-UNIS ont préféré « contraintes ». Avec l'ESPAGNE, le délégué a déclaré que la capacité d'adaptation n'est atteinte et dépassée que dans certains systèmes et contextes spécifiques. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a proposé une note de bas de page clarifiant les limites d'adaptation. Le BELIZE, avec l'INDE, a proposé de mettre à profit l'illustration RT.7 – VULNÉRABILITÉ, le panneau (d) sur les contraintes d'adaptation, du résumé technique. SAINTE-LUCIE a signalé que le rapport sous-jacent fait référence au besoin de ressources financières pour surmonter certaines contraintes et a appelé à inclure cette référence.

L'ESPAGNE, avec l'IRLANDE et le ROYAUME-UNI, a demandé plus d'exemples utiles, sur les endroits où les limites ont été atteintes, telles que les installations de production dans les zones côtières et les grandes exploitations. La SUISSE a préféré des exemples de rationalisation. Le CANADA a préféré « iniquité » à « inégalité » pour les groupes marginalisés et a appelé à des exemples d'inégalité augmentant l'exposition. La CHINE a demandé une note de bas de page définissant les différents types d'adaptation réussie, de mauvaise adaptation, d'efficacité et de faisabilité et a suggéré de s'inspirer des figures 1.5, 1.7 et 16.1 du rapport sous-jacent. Les auteurs ont répondu que le SROCC utilise des « limites d'adaptation », en distinguant mesures d'adaptation « strictes » et « souples », et ont cité des preuves dans le rapport sous-jacent que des limites souples sont déjà atteintes.

Le texte, tel qu'approuvé, indique que des limites souples de certaines mesures d'adaptation humaines ont été atteintes, mais qu'elles peuvent être surmontées en s'attaquant à une série de contraintes financières, de gouvernance, institutionnelles et politiques, et fait également référence à d'autres contraintes, notamment les inégalités, la pauvreté et le manque de l'alphabétisation climatique.

Au sujet *des contraintes financières en tant que déterminant important des limites souples à l'adaptation dans tous les secteurs*, la TANZANIE a suggéré qu'elles sont le « principal déterminant » des limites souples. Le MEXIQUE a demandé une référence à « régions ». L'ARABIE SAOUDITE : a souhaité savoir si le terme « limites » faisait référence à tous les secteurs ; s'est enquis des causes de l'insuffisance des flux financiers mondiaux et de la « mise en œuvre limitée des options d'adaptation », et, avec l'ARGENTINE, a suggéré de remplacer « pays en développement » par « pays à revenu faible à intermédiaire ». Les ÉTATS-UNIS et l'UKRAINE ont préféré la formulation d'origine. Les ÉTATS-UNIS ont suggéré de contextualiser cela dans le cadre du « développement » global et, avec la SUISSE, ont ajouté que le traitement des contraintes institutionnelles et de gouvernance peut également accroître les flux financiers. L'UKRAINE a souligné que le financement est également important pour les économies en transition. L'INDE a noté un projet de référence antérieur à « l'élargissement des écarts dans le financement de l'adaptation », avec seulement la moitié allant aux pays en développement. Le délégué a demandé

l'inclusion des formulations sous-jacentes du rapport à la fois sur l'écart entre les coûts et les financements alloués et sur les coûts en proportion du revenu national pour les pays en développement nettement plus élevés depuis le RE5, rendant ainsi l'adaptation plus difficile.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS a suggéré d'élever les références au paragraphe TS.D.10.2 du résumé technique, selon lesquelles : les coûts mondiaux et régionaux estimés de l'adaptation varient considérablement en raison des différences d'hypothèses, de méthodes et de données, les estimations les plus récentes étant supérieures aux chiffres du RE5 ; et les coûts médians estimés pour l'adaptation des pays en développement à partir d'études récentes étant de 127 et 295 milliards de dollars par an pour 2030 et 2050, respectivement. La déléguée s'est également référée au paragraphe TS.C.10.1 du résumé technique, qui indique que de nombreux risques majeurs devraient s'intensifier rapidement dans quasiment toutes les régions, causant des dommages aux actifs et aux infrastructures et des pertes aux secteurs économiques, et entraînant d'importants coûts de relance et d'adaptation, si le réchauffement n'est pas limité à 1,5°C.

L'ARGENTINE, les ÉTATS-UNIS et la SUISSE ont demandé des éclaircissements sur le fait que les flux financiers mondiaux actuels sont insuffisants et entravent la mise en œuvre. Le MEXIQUE a noté qu'ils sont également « insensibles aux capacités nationales ou aux besoins en matière de lutte contre le dérèglement climatique ».

Une discussion s'en est suivie autour d'une phrase révisée indiquant que bien que le financement climatique mondial suivi ait montré une tendance à la hausse, la majorité provenant de sources publiques, seuls 4 à 8 % en ont été alloués à l'adaptation. Les ÉTATS-UNIS se sont opposés à cette phrase, notant que les chiffres fournis sont faibles et basés sur une seule étude, et qu'ils pourraient être trompeurs. L'IRLANDE et la FRANCE se sont déclarées du même avis, affirmant que les chiffres sont faibles par rapport à ceux fournis par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

À la suite de consultations supplémentaires, les auteurs ont proposé une formulation légèrement révisée indiquant que « bien que le financement climatique mondial suivi ait montré une tendance à la hausse, la majeure partie a été affectée à l'atténuation ; et que le financement de l'adaptation provient principalement de sources publiques. L'INDE a demandé que les chiffres spécifiques soient conservés car ils traitent de l'un des problèmes clés de l'adaptation. Les ÉTATS-UNIS, L'IRLANDE, la FRANCE et L'AUSTRALIE s'y sont opposés, mettant en garde contre les fausses précisions.

Le texte, tel qu'il a finalement été convenu, stipule que les contraintes financières sont des déterminants importants des limites souples à l'adaptation dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Le paragraphe n'inclut pas de chiffres précis, mais indique que « bien que le financement climatique mondial suivi ait montré une tendance à la hausse depuis le RE5, les flux financiers actuels pour l'adaptation, y compris ceux provenant de sources de financement publiques et privées, sont insuffisants et limitent la mise en œuvre des options d'adaptation, en particulier dans les pays en développement ». Il signale également que l'écrasante majorité des financements mondiaux suivis destinés au climat, a été affectée à l'atténuation, tandis qu'une petite partie a été allouée à l'adaptation et que le financement de l'adaptation provenait principalement de sources publiques.

Au sujet de *nombreux systèmes naturels et humains approchant leurs limites d'adaptation*, les ÉTATS-UNIS, la FRANCE et L'IRLANDE ont préféré le terme « capacités » au terme « limites » et une différenciation entre les systèmes

naturels et humains. Au sujet d'une phrase sur les écosystèmes qui atteignent ou dépassent déjà les limites d'adaptation, L'ARGENTINE a demandé l'inclusion de l'Amérique latine et des Andes parmi les régions affectées énumérées. La FINLANDE a demandé si « les écosystèmes polaires et de montagne » couvrent l'Arctique. SAINT-KITTS-ET-NEVIS a demandé si les « limites d'adaptation » dans ce paragraphe sont strictes ou souples, et si la référence aux limites strictes des ressources en eau douce au-dessus de 1,5°C incluait les établissements côtiers. L'ALLEMAGNE a appelé à l'insertion d'une référence aux « grandes variations régionales » dans les limites situées à des niveaux inférieurs de réchauffement planétaire.

Le JAPON, appuyé par l'INDE, a suggéré de faire référence à « certaines » zones de culture actuelles ou de préciser les régions et les cultures pertinentes. L'ESPAGNE a préféré « sécurité de l'eau » à la référence à « certaines mesures de gestion de l'eau » atteignant des limites strictes à un réchauffement de 3°C, ou, avec l'INDE, à y apporter plus de précisions. La CHINE a demandé quelles sont les limites strictes et si elles s'appliquaient à des latitudes plus élevées. L'INDE a souligné la référence du rapport sous-jacent à « ressources humaines et financières » nécessaires pour « la transition de l'adaptation progressive à l'adaptation transformationnelle ». Le CANADA a répondu que la transition vers l'adaptation transformationnelle peut surmonter certaines limites, telles que les économies d'échelle. Le projet de texte donnant des exemples de limites d'adaptation à des niveaux spécifiques de réchauffement au-dessus de 1,5°C et un libellé sur la transition vers l'adaptation transformationnelle pour surmonter les limites d'adaptation souples a été déplacé ailleurs.

C.4 : Cette sous-section traite de la manière d'éviter la mauvaise adaptation.

Dans la rubrique observations générales, l'ARABIE SAOUDITE a noté que les trois premiers paragraphes introduisent à plusieurs reprises le concept de mauvaise adaptation, avec des recommandations données uniquement dans le quatrième. La déléguée a demandé l'ajout d'informations sur les effets à long terme de la mauvaise adaptation. Les ÉTATS-UNIS ont mis l'accent sur des étapes plutôt transitoires et transformatrices, que transactionnelles et discrètes, pour l'adaptation.

Au sujet du gros titre sur *l'augmentation des preuves de mauvaise adaptation dans de nombreux secteurs et régions*, l'INDE a appelé à y inclure un chiffre tiré du rapport sous-jacent, qui montre les interventions réussies ou inadaptées comme les deux extrémités d'un continuum de stratégies de gestion des risques. L'ARABIE SAOUDITE a demandé de remplacer « de nombreuses » régions par « certaines » régions, et s'est demandé s'il n'était pas trop déterministe de dire que les réponses inadaptées au changement climatique créent des « blocages » de la vulnérabilité. Ces observations n'ont entraîné aucune modification. Le gros titre a été approuvé avec un amendement faisant référence plutôt à la « mise en œuvre des actions d'adaptation » qu'à la mise en œuvre de l'investissement.

Au sujet d'un paragraphe sur *les actions à secteur unique ou à risque unique qui donnent la priorité aux gains à court terme conduisant à la mauvaise adaptation*, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, appuyé par le CANADA, a demandé des éclaircissements sur la manière dont une phrase sur l'élévation du niveau de la mer, en tant que défi sérieux posé à l'adaptation, se rapporte à la mauvaise adaptation, faisant état des longues discussions antérieures dans un autre paragraphe sur l'adaptation côtière. Le VENEZUELA, appuyé par l'INDE, a suggéré de spécifier les actions sectorielles « non intégrées » conduisant à une mauvaise adaptation, l'INDE mettant en garde que les gains à court terme devraient parfois être prioritaires. Les auteurs ont déclaré que le paragraphe souligne

que l'adaptation se fait au fil du temps, de sorte que les actions à court terme influencent les options disponibles à long terme, la « mauvaise adaptation » faisant référence à celles qui ne sont pas bénéfiques à long terme. La CHINE, avec l'INDE, a demandé de clarifier le rôle des digues dans la lutte contre l'élévation du niveau de la mer, affirmant qu'elles sont utiles à court terme, bien qu'à long terme, l'élévation importante du niveau de la mer entraînera des migrations et des déplacements.

Le JAPON a noté que les mesures visant à éviter la mauvaise adaptation varient selon les régions et a demandé ; l'alignement sur le chapitre 6 du rapport sous-jacent, notamment en : ajoutant que les digues réduisent « efficacement » les impacts sur les personnes et les biens à court terme ; et la suppression de la référence aux impacts qui se produisent « beaucoup plus tôt en cas d'élévation rapide du niveau de la mer, à faible probabilité, en raison de la fonte de la calotte glaciaire de l'Antarctique ». Ces suggestions ont été acceptées, bien que sa suggestion d'envisager des mesures optimales ou à faible regret, compte tenu des impacts financiers et économiques du changement climatique, ne l'ait pas été. Le CANADA a appelé à l'alignement de la référence à l'élévation du niveau de la mer sur le libellé du GTI à des fins de cohérence. Le ROYAUME-UNI et la SUISSE ont suggéré d'inclure plus de détails sur le niveau des mers. Cela n'a pas été accepté car ce point est en discussion ailleurs.

Le texte final indique, entre autres, que la mise en œuvre d'actions de mauvaise adaptation qui se concentrent sur des secteurs et des risques isolés et sur des gains à court terme peut entraîner des infrastructures et des institutions inflexibles et/ou coûteuses à changer.

Dans un paragraphe sur *la biodiversité et la résilience* des écosystèmes diminuées par des actions inadaptées, l'ARABIE SAOUDITE a appelé à des directives sur la façon d'éviter ces conséquences. L'INDE a remis en question le « niveau de confiance élevé », affirmant que les conclusions précédentes concernant l'adaptation étaient fondées plutôt sur la théorie écologique que sur l'observation. À la demande du VENEZUELA, les auteurs ont cité de nombreux exemples tirés des chapitres sectoriels et régionaux, de la résilience des écosystèmes réduite par des mesures d'adaptation, affirmant que la prise de décision sur la protection doit tenir compte des êtres humains et de la nature.

Le paragraphe a été accepté avec l'ajout de la suppression des incendies dans les écosystèmes naturellement adaptés au feu comme autre exemple de mauvaise adaptation et une phrase finale indiquant que la prise en compte de la biodiversité et de l'adaptation autonome dans les processus de planification à long terme réduit le risque de mauvaise adaptation.

Dans un paragraphe sur les *effets de la mauvaise adaptation sur les peuples autochtones, les minorités ethniques et les groupes défavorisés*, le CANADA, soutenu par l'ARABIE SAOUDITE, a préféré faire référence à « l'iniquité » plutôt qu'à « l'inégalité », affirmant que l'iniquité met l'accent sur les systèmes d'oppression. Cela a été accepté. Le MEXIQUE, appuyé par Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago, a déclaré que la migration n'est pas une option d'adaptation mais une stratégie de survie compte tenu des effets du changement climatique. Trinité-et-Tobago, contrée par la Fédération de Russie, a déclaré que présenter la migration comme une « option d'adaptation » envoie un message très dangereux, reflétant un parti pris politique qui entraverait l'adaptation. Les États-Unis ont suggéré de faire référence à « options d'assurance subventionnées » au lieu de « migration ».

La référence à la migration et à l'irrigation à partir des eaux souterraines comme exemples de mauvaise adaptation a été supprimée. Le texte final fait référence à la mauvaise adaptation

affectant particulièrement les groupes marginalisés et vulnérables, donne des exemples d'effets de la mauvaise adaptation et note différentes formes de savoirs qui peuvent aider à prévenir la mauvaise adaptation.

C.5 : Cette sous-section traite des *conditions habilitantes*.

Concernant le paragraphe sur *l'engagement politique et le suivi à tous les niveaux de gouvernement accélérant la mise en œuvre des mesures d'adaptation*, l'ARABIE SAOUDITE a demandé sa suppression, notant qu'il s'agit là d'une politique prescriptive. La Finlande a salué la reconnaissance, dans le paragraphe, des contributions des mouvements sociaux et des parties prenantes à la transformation de la société. Sainte-Lucie, les États-Unis et l'Irlande ont appelé à réviser le message « trompeur » selon lequel « les avantages ne pourraient devenir visibles que dans la prochaine décennie ou au-delà » pour y mentionner également les avantages à court terme des investissements dans l'adaptation au changement climatique. Le Venezuela a souligné l'importance du renforcement des capacités en matière d'investissement des ressources financières, humaines et politiques pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation. L'INDE a souligné l'incapacité à mobiliser des ressources, indiquant que les pays en développement continuent d'appeler à ce que le financement de la lutte contre le changement climatique soit constitué de subventions et non de prêts. Le délégué a mis l'accent sur la responsabilité et la transparence des engagements en faveur de l'adaptation vis-à-vis de ceux qui n'ont pas créé le problème mais qui en subissent les impacts.

Au sujet d'une phrase sur l'accélération de l'engagement et du suivi, l'ARABIE SAOUDITE, avec l'INDE, mais contrée par la Finlande, a suggéré de remplacer « litiges liés au climat » par « gouvernance climatique » dans une liste d'actions pouvant accélérer l'engagement et le suivi. Les auteurs ont rejeté cette suggestion, faisant état de nombreux endroits où des litiges liés au climat sont utilisés et de l'abondante littérature en rapport, comme en témoigne le chapitre 17.4 du rapport sous-jacent. Les États-Unis ont précisé que les litiges liés au climat peuvent parfois décourager l'action. La Norvège, appuyée par l'ARABIE SAOUDITE, a suggéré de faire référence aux litiges climatiques « dans certaines parties du monde ». CAN INTERNATIONAL a déclaré que les litiges liés au climat sont une composante fondamentale du principe du pollueur-payeur et de la justice climatique. Finalement, le texte a été approuvé avec l'ajout de la proposition de la Norvège d'inclure les litiges liés au climat dans une liste d'actions qui favorisent l'accélération de l'engagement et du suivi.

Le texte final indique, entre autres, que la mise en œuvre d'actions peut nécessiter d'importants investissements initiaux en ressources humaines, financières et technologiques, certains avantages ne devenant visibles qu'au cours de la prochaine décennie ou au-delà, et énumère quelques exemples d'actions.

Au sujet du paragraphe portant sur *les cadres institutionnels, les politiques et les instruments d'adaptation*, l'INDE a mis en exergue la référence à la façon dont les objectifs d'adaptation s'intègrent dans le vaste processus de développement. La Fédération de Russie a suggéré de remplacer « opportunités » par « options » et de spécifier les options d'intégration de l'adaptation dans les cadres existants, avec de meilleurs liens entre ceux-ci et la liste des instruments qui renforcent les réponses d'adaptation figurant dans la phrase suivante. L'ARABIE SAOUDITE, contrée par la Finlande, les États-Unis et la Norvège, a demandé la suppression de la liste des instruments parce qu'elle n'est pas exhaustive. La Norvège a souligné l'importance de la coordination entre les acteurs aux différents niveaux gouvernementaux.

Le texte approuvé stipule que les cadres institutionnels, les politiques et les instruments qui fixent des objectifs d'adaptation clairs et définissent les responsabilités et les engagements, et qui sont coordonnés entre les acteurs et les différents niveaux de gouvernance, renforcent et soutiennent les mesures d'adaptation, et présente des exemples de tels instruments.

Au sujet de *l'amélioration des connaissances sur les impacts, les risques et leurs conséquences*, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a préféré supprimer « impacts ». Cela a été accepté. Le BRÉSIL, avec l'INDE, a demandé d'y ajouter que le « renforcement des capacités nationales » améliorera ces connaissances, l'INDE notant la nécessité d'une « production inclusive de connaissances », qui reconnaisse les points de vue des pays en développement. Le VENEZUELA a appelé à noter comment et dans quelle mesure les connaissances sont partagées. Les ÉTATS-UNIS ont mis l'accent sur le renforcement des capacités « pair à pair » et les réseaux de connaissances pour éclairer les plus vulnérables. L'INDE a appelé à spécifier l'échange de connaissances sans barrières, notant que la pandémie a montré que les droits de propriété intellectuelle constituaient un obstacle majeur à l'échelle mondiale. Cela n'a pas été accepté.

Après des consultations du groupe de contact sur une phrase répertoriant les processus descendants, ascendants et coproduits, les auteurs se sont opposés aux suggestions de l'INDE de remplacer « coproduits » par processus « participatifs » et « science citoyenne » par « mouvements scientifiques populaires », affirmant que la plupart des publications évaluées utilisent la « science coproduite » et la « science citoyenne ». Le CANADA a suggéré de faire référence aux processus « et aux sources ». L'INDE a posé une question sur la « modélisation interactive ». Les auteurs ont déclaré que la « modélisation participative » serait acceptable. Avec ces deux modifications, la phrase et le paragraphe ont été approuvés.

Le texte approuvé stipule que l'amélioration des connaissances sur les risques, les impacts et leurs conséquences, ainsi que sur les options d'adaptation disponibles, favorise les réponses sociétales et politiques, et fait référence à « un large éventail de processus et de sources descendants, ascendants et coproduits » de connaissances.

Au sujet de *l'accès aux ressources financières et technologiques pour la mise en œuvre de l'adaptation*, le MEXIQUE a suggéré qu'un mélange d'instruments peut conduire à des impacts plus larges. La GRENADE, avec le BRÉSIL, a déclaré que des niveaux de financement plus élevés sont essentiels pour améliorer la mise en œuvre de l'adaptation, appelant à l'inclusion d'informations quantitatives sur les coûts d'adaptation dans les pays en développement. L'INDE a appelé : à restaurer le texte d'une version précédente indiquant que le renforcement des capacités et la suppression des obstacles au financement climatique peuvent soutenir l'adaptation et sont fondamentaux pour parvenir à la justice climatique pour les pays très vulnérables; faire référence aux écarts d'adaptation; et reconnaître les limites du financement privé.

Concernant une phrase sur *le renforcement des capacités et la suppression des obstacles à l'accès au financement pour accélérer l'adaptation*, les ÉTATS-UNIS ont demandé des éclaircissements et des précisions sur « l'élimination des obstacles à l'accès au financement », craignant que cela n'entraîne également la suppression des garanties sociales et environnementales. L'INDE a mis en garde qu'une meilleure compréhension du risque pourrait conduire à une fuite des capitaux là où ils sont le plus nécessaires.

L'INDE a déclaré que l'accélération de la « mise en œuvre » de l'adaptation était une notion trop étroite et a préféré l'accélération

de l'adaptation. La NORVÈGE a soutenu le point soulevé par l'Inde, notant que la mise en œuvre pourrait ne pas inclure la recherche, par exemple, qui nécessite également des financements. Le délégué a déclaré que la formulation originale n'incluait pas de mention de la mise en œuvre.

Les auteurs ont suggéré de réduire, plutôt que de supprimer, les obstacles au financement de l'adaptation et de revenir à la formulation originale d'accélération de l'adaptation. L'INDE a préféré le libellé plus fort sur la « suppression » des barrières. Les auteurs ont déclaré que la suppression de « certains » obstacles est cohérente avec les références fournies dans la phrase. La phrase est acceptée avec ces modifications.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS a mis l'accent sur l'augmentation du financement de l'adaptation conformément aux engagements internationaux et a proposé de déclarer que des ressources financières « sont nécessaires à la mise en œuvre ». La CHINE a appelé à l'ajout d'informations quantitatives sur la demande de financement de l'adaptation dans les pays en développement et à une référence à l'insuffisance du financement de l'adaptation. La SUISSE a suggéré d'ajouter des garanties et des fonds propres aux exemples d'instruments financiers, notant que ceux-ci n'augmentent pas la dette souveraine. L'ESPAGNE a suggéré, entre autres, de faire référence aux partenariats public-privé, à la simplification réglementaire et à une plus grande responsabilité fiscale.

Favorisant le texte tel que présenté, les ÉTATS-UNIS ont noté que le financement de l'adaptation « bénéficie » à la fois aux pays en développement et aux pays développés et a déclaré qu'il est nécessaire d'investir dans des infrastructures résilientes à tous les niveaux. Le BELIZE, soutenu par l'INDE mais contré par les ÉTATS-UNIS, a appelé à l'inclusion des chiffres du paragraphe TS D.10.2 du Résumé technique, qui stipule que « les coûts médians (et les fourchettes) estimés pour l'adaptation des pays en développement à partir d'études récentes sont de 127 milliards USD (15 -411) et 295 (47-1088) milliards par an pour 2030 et 2050, respectivement. Les États-Unis ont suggéré de refléter plutôt le rapport sous-jacent sur les défis méthodologiques associés à l'estimation des coûts d'adaptation. Les auteurs ont noté les défis, mais ont déclaré que ce paragraphe porte sur les mécanismes essentiels à l'adaptation. L'INDE s'est opposée à une proposition des auteurs de fusionner cette phrase avec la suivante, sur l'accès et la mobilisation des ressources financières.

Les ÉTATS-UNIS ont demandé des éclaircissements et des précisions sur « suppression des obstacles à l'accès au financement », ou son remplacement par « habilitation » ou « amélioration » du financement. L'INDE, appuyée par les auteurs, s'y est opposée, affirmant que cela changerait le sens. Les délégués ont convenu de spécifier « certains » obstacles à l'accès au financement, mais la proposition de BELIZE d'inclure les numéros TS B.10.2 n'a pas été acceptée.

Tel qu'approuvé, le paragraphe fait référence aux besoins de financement de l'adaptation estimés supérieurs à ceux présentés dans le RE5, et au renforcement des capacités et à la suppression de certains obstacles à l'accès au financement pour accélérer l'adaptation. Il donne ensuite des exemples d'instruments de financement publics et privés et de ressources techniques et certaines de leurs utilisations.

Au sujet du *suivi et de l'évaluation de l'adaptation pour permettre une adaptation efficace*, l'IRLANDE a suggéré de clarifier ce que cela implique et pourquoi certains pays ne l'entreprennent pas. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a ajouté que le suivi et l'évaluation « pourraient être nécessaires pour réduire les risques et exploiter les opportunités bénéfiques ». L'ESPAGNE

a suggéré de faire référence à la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation « régionale » ainsi qu'aux niveaux local et national.

Le texte final, tel qu'approuvé, stipule, entre autres que :

- Le suivi et l'évaluation de l'adaptation sont essentiels pour suivre les progrès ;
- La majeure partie du suivi de l'adaptation est axée sur la planification et la mise en œuvre, mais le suivi des résultats est essentiel pour suivre l'efficacité et les progrès de l'adaptation ; et
- Le suivi et l'évaluation facilitent l'apprentissage et signalent quand une action d'adaptation supplémentaire peut être nécessaire.

D. Développement résilient au changement climatique

De nombreuses observations initiales sur cette section tournaient autour de la nécessité de clarifier le concept de DRCC et son lien avec l'atténuation et le développement durable. L'IRLANDE, par exemple, avec la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le ROYAUME-UNI et d'autres, a soutenu l'inclusion d'une meilleure explication du DRCC, où elle existe, et comment cela peut être amélioré ou sapé. La CHINE a également demandé une référence à des mesures plus concrètes qui promeuvent les voies menant au DRCC.

L'INDE s'est opposée à une compréhension étroite du développement en termes de changement climatique et à son lien avec l'atténuation dans le concept de DRCC. Le FWCC a suggéré de se référer à « développement durable et résilient au changement climatique » au lieu de DRCC uniquement. L'INDE a également souligné la nécessité d'y inclure des références aux émissions historiques et s'est dite préoccupée par le fait de donner l'impression que la responsabilité incombe uniquement aux gouvernements nationaux, compte tenu des limites posées à l'adaptation dans certains pays et régions et de la consommation non durable dans les pays développés.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS, soutenu par le Royaume-Uni et les États-Unis, a appelé à clarifier qu'il n'y a pas de DRCC sans atténuation rigoureuse. L'ALLEMAGNE a souligné la nécessité de clarifier les contraintes associées à l'augmentation des niveaux de réchauffement.

SAINTE-LUCIE et la JAMAÏQUE ont souligné la vulnérabilité unique des PEID et ont proposé d'y ajouter des références régionales, ainsi que des exemples tels que les systèmes énergétiques décentralisés ou les échanges dette-nature et les défis associés à la poursuite de ces options. Le SÉNÉGAL, appuyé par le FWCC, a appelé à l'insertion également d'une référence aux pays les moins avancés et au fardeau de la dette. Au sujet du chapeau de cette section, l'INDE, appuyée par CAN INTERNATIONAL, a fait valoir que l'équité est une composante fondamentale des transitions systémiques, et a demandé son inclusion. Les auteurs ont proposé un libellé reflétant cela, ce qui a été convenu, et le chapeau a été approuvé.

D.1 : Cette sous-section porte sur les conditions du DRCC.

Au sujet d'un paragraphe traitant des *voies multiples possibles vers le DRCC*, les délégués ont longuement débattu de la question de savoir s'il fallait inclure une référence aux limites du DRCC posées par le réchauffement au-delà de 1,5°C et 2°C. L'ALLEMAGNE, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, le ROYAUME-UNI, les ÉTATS-UNIS, le CANADA, le CHILI, la FRANCE, CAN INTERNATIONAL, le FWCC et d'autres ont soutenu une référence explicite aux niveaux de réchauffement planétaire. La CHINE, l'INDE et d'autres ont noté que cela est couvert dans une sous-section suivante et ont compris que l'accent de cette sous-section est mis sur le DRCC et les ODD plus largement.

Le Groupe de travail a également discuté de la manière de se référer aux choix passés et actuels. Suite aux interventions des

délégués, les auteurs ont proposé un texte faisant référence à la fenêtre d'opportunité qui se rétrécit rapidement pour permettre le DRCC, et au fait que les choix passés ont déjà éliminé certaines voies de DRCC. L'INDE et l'ARABIE SAOUDITE ont appelé à une référence aux choix passés comme limitant les voies vers le DRCC, tandis que les ÉTATS-UNIS ont demandé une formulation pour inclure également les choix actuels. Les ÉTATS-UNIS ont déclaré que les choix passés et actuels ont éliminé certaines voies de DRCC, tandis que certains choix passés ont également ouvert des opportunités de DRCC, et que cette déclaration n'est donc pas exacte sur le plan factuel.

En ce qui concerne les contraintes posées aux voies de DRCC, l'ARABIE SAOUDITE a préféré mentionner l'augmentation des niveaux de réchauffement climatique de manière plus générale, plutôt que de spécifier 1,5°C, comme d'autres l'ont proposé, et a noté que les options antérieures ont déjà limité le DRCC. Le CHILI a suggéré « des voies de DRCC progressivement contraintes à chaque augmentation du réchauffement ». SAINT-KITTS-ET-NEVIS, appuyé par l'ALLEMAGNE, a encouragé le maintien de la référence à 1,5°C, faisant état des difficultés rencontrées dans la réalisation des voies de DRCC si ce niveau est dépassé.

L'INDE a demandé l'ajout d'une référence aux budgets carbone restants dans le texte. Les auteurs ont déclaré que le paragraphe traite des choix de développement passés, qui ont conduit à des émissions passées et conduiront à de futurs scénarios de réchauffement, et non au budget carbone restant. Le groupe de travail n'a pas accepté d'inclure une référence aux budgets carbone dans ce paragraphe.

Le texte final stipule, entre autres, que les trajectoires de DRCC sont progressivement contraintes par chaque incrément de réchauffement, en particulier au-delà de 1,5°C, les inégalités sociales et économiques, l'équilibre entre l'adaptation et l'atténuation variant selon les circonstances et les géographies nationales, régionales et locales, selon les capacités, y compris les ressources, la vulnérabilité, la culture et les valeurs, les choix de développement passés conduisant à des émissions passées et des scénarios de réchauffement futurs, délimitant le DRCC restant, et la manière dont les trajectoires de développement sont façonnées par l'équité et la justice sociale et climatique.

Illustration RID.5 : Cette illustration visualise *la fenêtre d'opportunité qui se rétrécit rapidement pour activer le DRCC* et comprend des panneaux sur : les choix de société concernant l'adaptation, l'atténuation et le développement durable ; les voies de développement illustratives ; et les actions et les résultats caractérisant les voies de développement.

Le LUXEMBOURG, la NORVÈGE, la FRANCE, l'UKRAINE, l'ESTONIE et d'autres ont salué ce chiffre, notant qu'il met en évidence l'importance de l'atténuation et son lien avec l'adaptation, tandis que l'INDE et d'autres l'ont trouvé problématique. Les PAYS-BAS ont remis en question sa valeur ajoutée.

L'ARABIE SAOUDITE s'est opposée à l'accent mis sur l'atténuation et a déclaré que le chiffre devrait se focaliser sur l'adaptation. Le BRÉSIL a noté que le traitement de l'atténuation dans ce contexte devrait être accompagné d'une référence aux moyens de mise en œuvre et de soutien. ANTIGUA ET BARBUDA a fait part de sa préoccupation concernant les choix d'atténuation qui ne sont pas correctement reflétés dans le graphique.

La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE ont suggéré de montrer une gamme de voies de réchauffement autres que celles liées à 1,5°C ou 2°C. Les auteurs ont précisé que le chiffre s'appuie sur un chiffre du RE5, mis à l'échelle non pas aux températures

mais à la manière dont le DRCC est activé, tout en montrant que le réchauffement crée des risques et des défis futurs pour le développement durable et l'adaptation. Ils ont expliqué que l'intention de l'illustration est de montrer la fenêtre d'opportunité qui se rétrécit et l'importance des choix de société continus, ainsi que de l'atténuation et de l'adaptation affectant les options futures.

Suite à des discussions du groupe de contact, les auteurs ont présenté des révisions à l'illustration, y compris : des ajouts de texte le long des voies pour souligner les moments clés ; références au caractère contextuel des contraintes et à la dimension multi-scalaire du DRCC ; et un étiquetage plus clair du DRCC. SAINT-KITTS-ET-NEVIS, appuyé par TRINITÉ-ET-TOBAGO et le BELIZE, a souligné la nécessité d'inclure une référence à une limite de réchauffement de 1,5°C et à des scénarios de stabilisation de la température. L'INDE et l'ARABIE SAOUDITE ont appelé à l'insertion d'une référence aux émissions passées.

Le CANADA a proposé une référence à la fenêtre d'opportunité qui se rétrécit « rapidement » et, avec les ÉTATS-UNIS et le ROYAUME-UNI, a mis l'accent sur la période entre aujourd'hui et 2030, compte tenu de son importance pour le DRCC. Le BRÉSIL, appuyé par l'ARGENTINE, a appelé à une référence aux moyens de mise en œuvre, au financement et au soutien du renforcement des capacités dans les pays en développement.

Le tableau a ensuite été renvoyé au groupe de contact pour d'autres révisions. Présentant un chiffre révisé au groupe de travail, les auteurs ont déclaré que le chiffre inclut des dimensions qui permettent des actions et donnent plus de visibilité à la période pré-2022. Ils ont souligné que le budget carbone n'est pas inclus dans l'illustration car son lien avec le DRCC n'est pas explicite dans le rapport.

L'INDE a réitéré que la liste des conditions passées doit inclure les émissions, qui ont été ajoutées au chiffre. Avec l'ARABIE SAOUDITE et le BRÉSIL, l'INDE a soutenu l'inclusion d'un calendrier qui remonte plus loin que 2015. Le CHILI et les PAYS-BAS ont convenu que le passé ne devrait pas être trop important et ont déclaré qu'ils pouvaient accepter la mention des émissions passées. Les ÉTATS-UNIS ont soutenu le fait de partir de 2015. La version finale de la figure ne fait pas référence aux échéances passées.

Concernant la légende du tableau, les ÉTATS-UNIS ont demandé une référence aux ODD. Les auteurs ont suggéré de déclarer que des progrès insuffisants vers les ODD d'ici 2030 réduisent les perspectives de DRCC, ce qui a été accepté. La TANZANIE a remis en question l'utilisation du terme santé planétaire dans ce contexte, les ÉTATS-UNIS demandant sa suppression, ce qui a également été accepté.

L'INDE a soutenu la référence au budget carbone restant et s'est opposée à la suggestion de mentionner à la place les émissions de GES, notant que le budget carbone parle de limites. Le ROYAUME-UNI a déclaré que le budget carbone ne contribue pas au rétrécissement de la fenêtre mais en est synonyme. Les ÉTATS-UNIS, avec la NORVÈGE, ont exprimé leur inquiétude quant à l'introduction de budgets carbone dans ce contexte, les ÉTATS-UNIS ajoutant que les auteurs n'ont pas évalué la manière dont le budget carbone est lié au DRCC. La SUÈDE a suggéré que l'inclusion d'une référence aux budgets du carbone dans le cadre d'une fenêtre d'opportunité qui se rétrécit pourrait être considérée comme une opportunité d'utiliser le budget restant. Après des consultations supplémentaires, la légende a été approuvée.

Le texte final fait référence au rétrécissement de la fenêtre d'opportunité pour passer à davantage de futurs DRCC, comme en

témoignent les limites d'adaptation et l'augmentation des risques climatiques, compte tenu des budgets carbone restants.

D.2 : Cette sous-section traite de l'**activation de DRCC**.

Au sujet d'un paragraphe traitant de *la manière dont le DRCC est avancé*, l'IRLANDE, appuyée par le ROYAUME-UNI et la NOUVELLE-ZÉLANDE, a proposé d'ajouter une référence aux services d'information et aux connaissances climatiques, le ROYAUME-UNI ajoutant l'incorporation des connaissances locales et autochtones.

La CHINE, appuyée par les ÉTATS-UNIS, l'INDE, le BRÉSIL, l'ARABIE SAOUDITE, l'UKRAINE et d'autres, a appelé à l'insertion d'une référence à la coopération internationale. L'INDE a également souligné la responsabilité historique, le soutien financier et le transfert de technologies, et les modes de vie durables.

En ce qui concerne une référence aux « approches fondées sur les droits », le BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, soutenu par le FWCC, a suggéré d'ajouter « humains » pour faire référence aux « approches fondées sur les droits de l'homme », conformément à la pratique des Nations Unies. CAN INTERNATIONAL a suggéré un libellé reflétant les inégalités existantes. Ces suggestions n'ont cependant pas été retenues. En réponse à une question de l'ARABIE SAOUDITE sur l'acceptabilité des organisations observatrices donnant des suggestions textuelles, la conseillère juridique du GIEC a précisé que le GIEC accueille favorablement les interventions et les suggestions de la société civile. Elle a également précisé que les groupes de contact sont à composition non limitée, de sorte que même si les représentants de la société civile et d'autres observateurs peuvent participer et fournir des commentaires, ils ne peuvent pas débattre du texte. Elle a ajouté que si les membres s'opposent à leurs commentaires, ils doivent garder le silence.

L'ARABIE SAOUDITE s'est opposée à l'expression « quasi sans regrets », affirmant qu'elle n'est pas familière aux décideurs. La FRANCE et l'ALLEMAGNE ont rappelé que le terme était défini et approuvé dans le RE5, mais l'INDE et l'ARABIE SAOUDITE se sont opposées aux références de la définition aux « investissements bloqués ». Les auteurs ont proposé une note de bas de page avec une définition actualisée de la notion de quasi sans regrets basée sur le RE5, avec l'ajout de mots du rapport sous-jacent, comme suggéré par l'ARABIE SAOUDITE. Avec cela, le paragraphe a été approuvé.

Dans un paragraphe sur *le rôle de la gouvernance dans la contribution à des résultats d'adaptation plus efficaces et durables et à la facilitation du DRCC*, l'INDE s'est opposée à une référence à une gouvernance inclusive « conduisant » à des résultats d'adaptation plus efficaces et durables. Le groupe de travail a convenu du rôle de la gouvernance dans la « contribution » à ces résultats.

Le groupe de travail a également abordé une phrase sur les processus inclusifs renforçant la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes à examiner conjointement des facteurs tels que le rythme et l'ampleur des changements et des incertitudes, les impacts associés et les délais des différentes voies de DRCC compte tenu de différents scénarios de réchauffement climatique futur. Les auteurs ont proposé d'ajouter un texte sur les « émissions passées », notant que cela est basé sur les observations des délégués et est conforme à la littérature. Les ÉTATS-UNIS ont noté que le réchauffement n'est qu'un des nombreux impacts climatiques et ont suggéré d'indiquer à la place « compte tenu des scénarios climatiques passés et prévus ». Cela n'a pas été pris en compte.

Les ÉTATS-UNIS ont demandé l'insertion de facteurs à prendre en compte compte tenu des « choix de développement

influençant » les émissions et des différents scénarios de réchauffement climatique futur. L'INDE a suggéré de spécifier les émissions « historiques » et les scénarios de réchauffement climatique futur. Suite à de nouvelles discussions, la référence a été changée en « choix de développement passés conduisant à des émissions passées et à des scénarios de réchauffement climatique futur » et la phrase et le paragraphe ont été approuvés.

D3 : Cette sous-section traite du DRCC pour les systèmes naturels et humains.

Au sujet de la déclaration générale selon laquelle *la tendance mondiale à l'urbanisation offre une opportunité de faire progresser le DRCC*, l'ARABIE SAOUDITE a demandé des éclaircissements sur une opportunité « critique » par rapport à une opportunité « limitée dans le temps ». Les auteurs ont répondu que « limité dans le temps » se réfère au court terme de 2020-2030. Les ÉTATS-UNIS ont demandé si la « planification intégrée et inclusive » signifie que l'investissement est « intégré » et ont demandé des sources sur les chaînes d'approvisionnement soutenant le DRCC des zones urbaines. Le délégué a demandé de rétablir la spécificité sur les flux financiers « des marchés et des envois de fonds » d'un précédent projet de RID. SAINT-KITTS-ET-NEVIS a cherché une référence à l'urbanisation créant des « défis », et pas seulement des opportunités. Cela a été accepté. Le JAPON a appelé à une référence à « l'interdépendance » des zones rurales et urbaines. Les auteurs ont accepté d'ajouter des exemples.

Concernant un paragraphe selon lequel *il est plus facile et plus efficace de prendre des mesures intégrées pour la résilience climatique aujourd'hui que de moderniser la conception urbaine future, les infrastructures et l'utilisation des terres*, l'INDE a déclaré que le texte met l'accent sur la construction pour le DRCC, qui s'adresse aux pays en développement, plutôt que sur la modernisation, qui s'adresse aux pays développés. Il a souligné que la construction pour le DRCC et la modernisation sont importantes et a appelé à un texte équilibré. Un nouveau texte a été proposé pour insertion, qui stipule : « Prendre des mesures intégrées pour la résilience climatique afin d'éviter les risques climatiques nécessite une prise de décision urgente pour le nouvel environnement bâti et la modernisation de la conception urbaine, des infrastructures et de l'utilisation des terres existantes ». Sur ce, le paragraphe a été approuvé.

D.4 : Cette sous-section traite de la biodiversité et du DRCC.

Au sujet de la déclaration générale selon laquelle *la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes est fondamentale pour le DRCC*, le BRÉSIL a mis en garde que ce n'est qu'une partie de la solution. Le LUXEMBOURG, avec la NORVÈGE et l'INDE, a appelé à lier plus étroitement la déclaration principale à ses sous-paragraphe, et a suggéré d'élever une déclaration d'un paragraphe dans cette sous-section, selon laquelle un réchauffement de 1,5°C rend progressivement plus difficile l'adaptation de la biodiversité et des services écosystémiques. Concernant la conservation d'environ 30 à 50 % des terres émergées, le LUXEMBOURG et l'INDE ont mentionné de nombreuses méthodes de conservation. L'INDE, avec le JAPON, a demandé la suppression du chiffre 30-50%. L'ARABIE SAOUDITE a demandé des éclaircissements sur le point de savoir si le chiffre de 30 à 50% est basé sur des projections ou des observations, mettant en garde contre le caractère normatif des politiques. L'ARGENTINE a déclaré que l'écart entre 30% et 50% suggère un manque de clarté, notant différents types d'écosystèmes avec des fonctions et une résilience différentes. Les auteurs ont signalé que plusieurs études indépendantes et diverses soutiennent la quantification de 30 à 50 %.

L'INDE a déclaré que l'inclusion de chiffres a de graves implications pour les peuples autochtones et conduirait à une

mauvaise adaptation. La FINLANDE a soutenu l'inclusion des chiffres, notant que les peuples autochtones vivent également dans des zones de conservation. Les ÉTATS-UNIS, avec la FRANCE, ont ajouté que les chiffres sont hautement pertinents sur le plan politique et soutenus par la science.

Les auteurs ont précisé que la conservation efficace inclut les zones sous contrôle de la gestion autochtone, et fournir des chiffres, qui ont été examinés par des pairs, donne une idée de l'échelle impliquée. Le Groupe de travail est convenu de conserver les chiffres. Avec l'ajout d'un texte mentionnant les menaces que les changements climatiques font peser sur la biodiversité et les écosystèmes et leurs rôles dans l'adaptation et l'atténuation, la déclaration générale a été approuvée.

Concernant le paragraphe sur le renforcement de la résilience de la biodiversité et le soutien à l'intégrité des écosystèmes, la FRANCE a demandé la réinsertion de l'ancien projet de texte selon lequel « limiter le réchauffement à 2°C et protéger 30 % des régions à forte biodiversité en Afrique, en Asie et en Amérique centrale et du Sud réduirait de moitié le risque d'extinction d'espèces. Les États-Unis ont appelé à une « confiance élevée » en ce qui concerne une déclaration selon laquelle les voies de DRCC soutiennent la biodiversité résiliente au climat et l'intégrité des écosystèmes. Le paragraphe comprend également une note de bas de page définissant l'intégrité de l'écosystème.

Plusieurs délégués ont également demandé que ce paragraphe inclut une référence aux SBN. Certains ont noté qu'une discussion similaire avait lieu au titre de la sous-section C.1. Dans les discussions portant sur les deux sous-sections (C.1 et D.4), les délégués ont débattu de l'opportunité et de l'endroit où inclure une référence aux SBN. La BELGIQUE, appuyée par les ÉTATS-UNIS, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et la FRANCE, a déclaré que les SBN sont pertinentes pour ce paragraphe car elle sont utilisées dans la littérature scientifique et dans de nombreux contextes des Nations Unies, y compris l'IPBES et le PNUÉ, et apparaît dans le glossaire du GTII AR6. L'INDE, l'AFRIQUE DU SUD, l'ARGENTINE et le BRÉSIL ont fait objection à la référence aux SBN. Les auteurs ont déclaré que « SBN » est courant dans la littérature scientifique et est plus large que l'AbE, qui concerne l'adaptation à l'environnement naturel. Ils ont proposé une note de bas de page expliquant cette relation, notant que le RID doit être fondé sur des preuves, scientifiquement solides et pertinentes pour les décideurs ainsi que pour le rapport sous-jacent. La FRANCE, avec l'UE, a soutenu l'appel des auteurs pour une note de bas de page sur le lien entre SBN et AbE. Les délégués n'ont pas pu accepter de se référer aux SBN et le texte final approuvé n'inclut donc pas de référence aux SBN.

Dans un paragraphe indiquant que *la protection et la restauration des écosystèmes sont essentielles pour maintenir et renforcer la résilience de la biosphère*, les participants ont discuté d'une phrase traitant des effets néfastes des mesures d'atténuation terrestres mal mises en œuvre, l'UE exprimant sa préoccupation en particulier sur le boisement des tourbières. La phrase convenue se lit comme suit : « des exemples documentés d'impacts négatifs de mesures terrestres destinées à atténuer, lorsqu'elles sont mal mises en œuvre, comprennent le boisement de prairies, de savanes et de tourbières, et les risques des cultures bioénergétiques à grande échelle pour l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et la biodiversité ».

Les ÉTATS-UNIS ont suggéré que la protection et la restauration des écosystèmes « présentent des opportunités pour », plutôt que « sont essentielles pour » le maintien et l'amélioration de la résilience de la biosphère, mais cela n'a pas été accepté. Le BELIZE a suggéré de noter les « opportunités », et pas seulement les impacts négatifs, de l'atténuation terrestre, et d'ajouter les impacts sur les océans à une liste d'exemples d'impacts. La

FRANCE a appelé à réintégrer le libellé du projet précédent sur un chevauchement de 38% entre les zones de stockage de carbone élevé et la biodiversité intacte élevée à l'échelle mondiale, dont seulement 12% sont protégés, pour catalyser l'action. Les auteurs ont déclaré que ces informations ne sont basées que sur une seule étude, donc inappropriées pour le RID global. Répondant aux préoccupations de plusieurs pays quant à savoir si la dégradation et la perte d'écosystèmes sont « une cause d'émissions de GES », les auteurs ont déclaré que le message est l'impact du changement climatique sur ces stocks et puits de carbone et son interaction avec l'utilisation et la gestion des terres. Ils ont ajouté que l'utilisation des terres représente 10 % des GES, certains scénarios montrant des émissions futures beaucoup plus élevées, et que la protection des écosystèmes est une mesure d'adaptation. Le BRÉSIL a déclaré que toutes les cultures bioénergétiques ne créent pas de risques pour d'autres objectifs environnementaux.

Au sujet de la *capacité limitée d'adaptation de la biodiversité et des services* écosystémiques, l'AFRIQUE DU SUD, le BRÉSIL et l'ARGENTINE ont appelé à la suppression de la référence aux SBN, ou, dans le cas de l'ARGENTINE, à son remplacement par AbE. La FRANCE a demandé la réintégration du libellé du projet précédent selon lequel, sous des niveaux de réchauffement plus élevés, le concept de SBN sera de plus en plus menacé. L'ARABIE SAOUDITE a demandé la suppression de la formulation selon laquelle la capacité limitée de la biodiversité et des services écosystémiques à s'adapter à l'augmentation des niveaux de réchauffement climatique « rendra progressivement le DRCC plus difficile à atteindre au-delà de 1,5°C ». Le groupe de travail a convenu de remplacer le concept SBN par celui de l'AbE et le paragraphe a été approuvé.

D.5 : Cette sous-section traite des **perturbations des systèmes humains et naturels causées par le changement climatique.**

Concernant la déclaration générale sur *la réalisation du DRCC*, la FÉDÉRATION DE RUSSIE avec l'ARABIE SAOUDITE, a proposé « dans le but de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C » à court terme au lieu de « en particulier avec la possibilité de dépasser 1,5°C ». SAINT-KITTS-ET-NEVIS a demandé des éclaircissements sur la « possibilité » de dépasser 1,5°C. Le Royaume-Uni a proposé « et surtout si le réchauffement climatique de 1,5°C est dépassé ». L'ARABIE SAOUDITE a préféré que les choix de société « contribuent à », plutôt qu'ils ne « déterminent », l'ampleur d'un DRCC plus ou moins élevé, mais cela n'a pas été accepté.

Au sujet d'une phrase stipulant que les tendances de développement passées et actuelles n'ont pas fait progresser le DRCC, l'INDE a souligné la nécessité d'envoyer un message positif tout en reconnaissant les problèmes du passé. Une phrase a été ajoutée à la fin du paragraphe indiquant que « ces perspectives sont limitées par le développement passé, les émissions et le changement climatique, et rendues possibles par une gouvernance inclusive, des ressources humaines et technologiques adéquates et appropriées, des informations, des capacités et des financements ».

Dans un paragraphe sur *les défis du DRCC*, SAINT-KITTS-ET-NEVIS a suggéré que la portée et les options de DRCC « seraient encore plus compromises si les niveaux de réchauffement planétaire dépassent 1,5°C ». Les auteurs ont accepté d'y réfléchir. L'ARABIE SAOUDITE a appelé à mentionner que le DRCC est déjà mis au défi par les niveaux de réchauffement de la planète et a suggéré de remplacer « seront » par « sont prévus ». Les auteurs ont accepté sa demande d'ajouter « déserts » à la liste des régions/sous-régions où les impacts climatiques sont déjà avancés, et le texte a été accepté avec ces changements.

Concernant le paragraphe sur *la gouvernance inclusive et l'augmentation rapide des investissements, et le renforcement des capacités institutionnelles*, le MEXIQUE, avec la FRANCE

et les ÉTATS-UNIS, a demandé de préciser la direction des investissements et d'aligner l'investissement et le renforcement des capacités institutionnelles. L'INDONÉSIE a déclaré que « l'augmentation rapide des investissements » peut être positive ou négative et a préféré déclarer que le DRCC progressera rapidement en renforçant les capacités locales. SAINTE-LUCIE, appuyée par le BRÉSIL et l'INDE, a demandé une spécification quantitative des besoins financiers.

Les ÉTATS-UNIS ont suggéré de dire que le DRCC « est également rendu possible par » la coopération internationale et l'aide financière plutôt que « progresse plus rapidement », ce qui a été convenu. Le CANADA a suggéré de se référer au DRCC « flexible », et non « opportun » ou « anticipatif », et de se référer à « tous les acteurs ». La SUISSE a appelé à l'insertion d'une référence à « l'intensification des investissements publics et privés nationaux et internationaux ». L'ÉQUATEUR a demandé une référence aux savoirs « ancestraux », mais cela n'a pas été inclus. Le texte final fait référence, entre autres, à la gouvernance inclusive, aux investissements alignés sur le DRCC, à l'accès à la technologie appropriée et à un financement rapidement mis à l'échelle, et au renforcement des capacités des gouvernements à tous les niveaux, du secteur privé et de la société civile pour permettre le DRCC. Il mentionne également que le DRCC est rendu possible par une coopération internationale accrue, y compris la mobilisation et l'amélioration de l'accès au financement.

Au sujet des *changements climatiques en tant que menace pour le bien-être humain et la santé planétaire*, la NORVÈGE et le LUXEMBOURG ont demandé de préciser les menaces. La CHINE, avec l'ARABIE SAOUDITE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a remis en question l'utilisation du terme « santé planétaire ». La FÉDÉRATION DE RUSSIE a suggéré de faire référence à une fenêtre d'opportunité qui se referme rapidement « pour le DRCC » plutôt que « pour assurer un avenir vivable et durable pour tous ». Les PAYS-BAS et la NORVÈGE ont demandé un calendrier pour la fenêtre de fermeture et la justification du « vivable » du rapport sous-jacent. L'ARABIE SAOUDITE a demandé si la menace était observée ou projetée et, avec l'INDE, a demandé la suppression de la référence à tout nouveau retard dans l'action mondiale, manquant une fenêtre d'opportunité brève et se fermant rapidement et ajoutant une référence à l'équité et aux circonstances nationales. L'INDE a appelé à davantage de précisions sur les actions nécessaires à l'adaptation. La NORVÈGE et le LUXEMBOURG ont encouragé la spécification d'une action mondiale « sur l'atténuation et l'adaptation ». Les auteurs ont cité des références aux termes interrogés, le Coprésident du GTII, Pörtner, ajoutant que la « santé planétaire » est bien établie dans la littérature scientifique. Plusieurs délégués ont salué le message fort de ce dernier paragraphe du RID.

Clôture de la GTII-12

Le Groupe de travail a achevé ses travaux, approuvant le RID, tard dans la nuit de samedi 26 février. Le Coprésident Roberts a annoncé que le texte intégral du RID approuvé sera affiché sur le portail en ligne, tôt dimanche matin, pour donner aux délégués la possibilité de le consulter avant son approbation officielle.

Déplorant une fuite dans les médias avant la levée de l'embargo sur le rapport, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a parlé avec fermeté contre de telles fuites, notant que cela « donnait une saveur sensationnelle » au débat. Le délégué a déclaré que la présentation des résultats de manière unie garantira une valeur plus élevée au produit final.

Le CONSEIL CIRCUMPOLAIRE INUIT a souligné que son organisation est la première organisation autochtone accréditée en

tant qu'observatrice du GIEC. La représentante a noté l'expertise fournie au SROCC et au document transversal du rapport du GTII sur les régions polaires et a applaudi la reconnaissance, dans le RID, des savoirs autochtones dans une adaptation réussie. Elle a exhorté à dissocier les savoirs autochtones des savoirs locaux, affirmant qu'ils ne sont pas identiques. Elle a exprimé son intérêt à travailler avec le GIEC pour améliorer la participation des peuples autochtones au sein du GIEC et qu'elle espère apporter leur expertise au processus du RE7.

Dimanche matin 27 février, la plénière de la GTII-12 s'est réunie à nouveau pour approuver le RID et entériner l'évaluation scientifique et technique sous-jacente, qui a ensuite été soumise à la GIEC-55 pour acceptation.

Clôture de la GIEC-55

Dimanche matin, après la clôture de la GTII-12, le Président du GIEC, Lee, a ouvert la reprise de la plénière de la GIEC-55 et a présenté le RID et l'évaluation scientifique et technique sous-jacente, tels qu'approuvés par la GTII-12. La contribution de la GTII-12 au RE6 a été entérinée par le Groupe.

La C-56, y compris la session d'approbation du GTIII, aura lieu du 21 mars au 1^{er} avril 2022, lors d'une session virtuelle organisée par le Royaume-Uni.

Déclarations de clôture : La BELGIQUE a souligné l'importance de la mise en œuvre rapide du protocole d'erreur du GIEC, au cas où des problèmes seraient découverts concernant la façon dont les risques d'extinction des espèces augmentent avec le réchauffement climatique.

Remerciant tout le monde pour leur inquiétude et leur soutien, l'UKRAINE a souligné que le changement climatique et la guerre dans son pays avaient les mêmes racines dans la dépendance aux combustibles fossiles. La déléguée a regretté que les nouvelles de la guerre soient concurrentes avec le rapport du GIEC et a espéré que le monde ne capitulerait pas en essayant de construire un avenir résilient au dérèglement climatique de la même manière que l'Ukraine ne capitulera pas. Elle a également déclaré que la délégation ukrainienne continuerait à contribuer au GIEC lors du GTIII, bien que ses membres aient maintenant été forcés de quitter leurs foyers.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a remercié l'Ukraine et a présenté des excuses au nom des Russes qui n'ont pas pu empêcher le conflit, affirmant qu'ils « n'ont trouvé aucune justification à l'attaque ». Le délégué a également exprimé une « immense admiration » pour la délégation ukrainienne qui a continué à travailler et à s'exprimer pendant cette période.

Dans leurs déclarations de clôture, les délégués ont exprimé leur solidarité avec l'Ukraine et ont remercié les Coprésidents du GTII, les interprètes, l'équipe des technologies de l'information du Secrétariat du GIEC et d'autres encore pour leur soutien lors de cette réunion difficile. La BELGIQUE et le CANADA ont appelé à des rapports beaucoup plus courts. TRINITÉ-ET-TOBAGO et SAINT-KITTS-ET-NEVIS ont exprimé leur déception face à l'absence d'énoncés et de chiffres clairs du RID sur les dommages causés aux économies des PEID, compte tenu du risque existentiel que représente pour eux le changement climatique et du caractère politiquement pertinent de cette donnée. Le CANADA a salué la participation du Conseil circumpolaire inuit en tant que première organisation de peuples autochtones à détenir le statut d'observatrice au sein du GIEC. En réponse à une question posée par les PAYS-BAS sur la participation limitée des organisations observatrices, le Secrétaire Mokssit a assuré le Groupe de l'engagement du Secrétariat à garantir une chance égale de participation des délégations et des organisations observatrices.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS a déploré que les sections critiques abordées au cours de la deuxième semaine n'aient pas reçu une

attention adéquate en raison du manque de temps. Notant que quelques délégués semblaient accaparer une grande partie du temps de négociation, la déléguée a souligné la nécessité d'assurer une répartition plus équitable du temps pour permettre les interventions de tous les pays.

La SUISSE a espéré voir le RE7 pouvoir aborder les points de basculement et leurs conséquences, notant que les impacts socio-économiques à grande échelle sur les points de basculement sont hautement pertinents sur le plan politique. Le délégué s'est dit réjoui d'accueillir tout le monde à Genève pour approuver le RSY.

L'AFRIQUE DU SUD a remercié l'Allemagne, la Norvège et la Nouvelle-Zélande pour leur soutien à l'établissement d'une UAT en Afrique du Sud. Le délégué a exprimé l'espoir que le modèle mis en œuvre en Afrique du Sud puisse être reproduit dans d'autres pays du Sud. Il attend également avec intérêt le rapport spécial sur les villes.

L'Australie a salué l'intégration accrue entre les groupes de travail, a souligné la nécessité de renforcer l'engagement des observateurs, et a déploré l'absence de nombreux participants des pays en développement, y compris ceux des PEID de la région du Pacifique. Le délégué a dit espérer que la participation pourrait être améliorée à la GIEC-56.

Le Président du GIEC, Lee, a indiqué que cette session d'approbation a enregistré le nombre le plus élevé jamais enregistré de délégués inscrits, ce qui montre la pertinence sans cesse croissante des rapports du GIEC. Il a souligné que le dévouement et l'esprit de coopération des délégués et des auteurs ont permis de fournir un rapport solide malgré les difficultés du travail en mode virtuel à la fois pour produire l'évaluation et pour ensuite se réunir pour approuver le RID. Le Président Lee a déclaré la réunion close à 9 h 51 UTC.

Brève analyse de la GIEC-55 et de la GTII-12

C'est pire que tu ne le penses

Pendant deux semaines, les délégués et les scientifiques ont travaillé ensemble, à distance, devant leurs ordinateurs pour parcourir la contribution du Groupe de travail II (GTII) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au Sixième rapport d'évaluation (RE6) et approuver son Résumé à l'intention des décideurs (RID), évaluant les dernières avancées scientifiques sur les impacts du changement climatique, la vulnérabilité et les possibilités d'adaptation. En dehors de la réunion, il n'y avait pas de bonnes nouvelles : la guerre a éclaté en Ukraine, les prix de l'énergie – en particulier du pétrole – montaient en flèche, et beaucoup craignaient de voir de nouvelles hausses de prix et encore plus de conflits. Les émissions de gaz à effet de serre, après avoir diminué au cours de la première année de la pandémie de COVID-19, ont également augmenté et devraient continuer à le faire compte tenu des investissements renouvelés dans les centrales électriques au charbon et les combustibles fossiles dans un contexte de préoccupations concernant la sécurité énergétique. Pendant tout ce temps, les manifestations climatiques extrêmes et les rapports sur les impacts négatifs du changement climatique sur les espèces et les écosystèmes se sont poursuivis sans relâche. Le monde est apparemment plus éloigné de la collaboration internationale et de l'action efficace contre le changement climatique qu'il y a seulement quelques mois.

Il est sans doute approprié que le rapport du GTII ne contienne pas non plus de bonnes nouvelles. En tant que résumé des impacts sur les systèmes humains et naturels, le rapport relate des pertes et dommages généralisés causés à la nature et aux êtres humains.

Certains de ces impacts sont irréversibles. L'adaptation n'est plus possible dans bien des cas, y compris pour certains récifs coralliens d'eau chaude, pour les zones humides côtières et pour les écosystèmes polaires et de montagne. Pour les systèmes encore capables de s'adapter, il existe une fenêtre d'opportunité qui se referme rapidement, avec des options abandonnées pour chaque degré de réchauffement.

Ces conclusions sont désormais acceptées par tous les gouvernements, après avoir été examinées ligne par ligne, révisées et adoptées. Cette analyse présente un bref aperçu du processus d'approbation du RID, met en exergue certaines des principales questions en discussion et décrit certaines des principales conclusions du rapport.

Peux-tu m'entendre maintenant ?

Alors que les preuves du changement climatique continuent de s'accumuler, l'expérience du GIEC dans la transmission de ces preuves s'accumule également. Malgré la quantité croissante de littérature à évaluer et en dépit du processus extraordinaire qu'il nécessite (des centaines de scientifiques et d'examineurs, des dizaines de milliers d'articles scientifiques, des dizaines de milliers d'études), le GIEC continue de fournir les informations les plus largement acceptées sur le changement climatique et ses conséquences et ses impacts, et continue d'améliorer ses procédures. Le nombre de scientifiques et de sources des pays en développement est encore bien inférieur à celui des pays développés, mais le rapport RE6 du GTII comprend plus d'informations sur le changement climatique au niveau régional que jamais auparavant, ce qui est d'une importance cruciale pour les décideurs. Ce rapport a également fait participer un plus grand nombre de femmes que jamais, même si les femmes ne sont toujours pas à parité avec les hommes.

Cet apprentissage et cette amélioration continus incluent désormais la possibilité de tenir des réunions en ligne, suite au succès du Groupe de travail I du GIEC (GTI), qui a approuvé son rapport sur la base physique du changement climatique, en ligne, au cours de l'été 2021. Nonobstant des problèmes technologiques [et d'internet stable], cette réunion a enregistré le plus grand nombre de délégués jamais enregistrés pour une session d'approbation. Un site web dédié (PaperSmart Portal) permet aux délégués, dans une certaine mesure, de suivre les discussions dans les différents groupes de contact et de préparer le programme de chaque journée. La réunion en ligne a également ouvert la possibilité aux délégués de soumettre des suggestions par écrit lorsque le temps en plénière commence à manquer.

Bien sûr, les réunions en mode virtuel ont encore des inconvénients majeurs, et l'auront probablement toujours. Particulièrement pour les petites délégations, le calendrier est exténuant. La nécessité de permettre la participation des délégués et des auteurs dans chaque fuseau horaire signifie souvent bien plus de 12 heures de travail, chaque jour et nuit, dans le cas présent, près de 14 jours consécutifs. Les auteurs ont également un emploi du temps exigeant, travaillant – ou « formulant » – à la volée et en ligne, nécessité de coordonner leurs réponses oblige, pour réagir aux propositions et aux questions au fur et à mesure qu'elles surviennent dans les discussions. L'engagement des scientifiques pour ce travail non rémunéré est stupéfiant et admirable. Bien que certains de ces défis soient également rencontrés durant les réunions en mode présentiel, de nombreux participants conviennent que rien ne remplace le contact personnel pour établir la confiance, partager des informations et des impressions, aider à apaiser les inquiétudes et faciliter la coopération. Les interactions en face à face entre les délégués

gouvernementaux, les scientifiques et les observateurs, ainsi que les discussions individuelles ciblées entre les délégations « intéressées » conduisent souvent à une meilleure compréhension et, idéalement, à de meilleurs résultats.

Le rapport et son RID

Le rapport RE6 du GTII reconnaît que non seulement les écosystèmes sont affectés par le changement climatique, mais que ces impacts ont des conséquences négatives pour le bien-être humain. Cela est clair et net. Le rapport est également clair sur l'importance de s'attaquer aux inégalités sociales et à la prise de décision inclusive. Il n'y a pas de développement résilient au changement climatique sans écosystèmes sains et sans justice sociale accrue. Le rapport parle ainsi de « bonne santé planétaire ».

En fait, par rapport aux cycles d'évaluation précédents, le rapport RE6 du GTII montre une intégration encore plus grande des dimensions naturelles et sociales des impacts du changement climatique. Cette approche intégrée est exposée explicitement dans une section sur le développement résilient au changement climatique. Il est également évident dans l'attention portée aux « risques complexes, composés et en cascade » : les impacts qui se répercutent sur les systèmes naturels et humains, s'aggravant souvent avec les impacts d'autres activités humaines, dans un processus d'amplification et de renforcement.

De même, l'adaptation n'est pas possible sans l'atténuation ; l'époque où l'on pouvait garder ces deux débats séparés est révolue depuis longtemps. Cela ne signifie pas, cependant, que lors de la session d'approbation du RID du GTII, tous les termes liés à l'atténuation aient été facilement acceptés. Par exemple, il y a eu de longues discussions sur les « solutions basées sur la nature », certains pays en développement s'opposant au mot (trompeur) « solutions » et à l'accent problématique mis sur les mesures d'atténuation basées sur les terres et les forêts.

La richesse des informations figurant dans ce rapport du GTII est également fournie avec un niveau de confiance supérieur à celui des rapports précédents. Les déclarations de confiance « élevée » et « très élevée » sont plus nombreuses que celles de confiance « moyenne ». Cela n'est qu'en partie lié à l'augmentation de la littérature. Il y a maintenant des récits d'événements réels : le changement climatique, nous ne le voyons pas seulement à l'horizon, nous le vivons déjà. Le rapport dit souvent que les impacts « se produiront », et non qu'ils « sont prévus », étant donné les multiples sources de données et d'observations.

D'autres éléments nouveaux ou améliorés du rapport comprennent une sous-section entière sur la mauvaise adaptation et une mention plus claire des limites de l'adaptation, du potentiel des villes et des zones urbaines, des impacts sur la santé mentale et de l'importance des savoirs autochtones et locaux et de la participation des Peuples autochtones et des communautés vulnérables dans la prise de décision. Il y a aussi plus de références aux pertes et dommages, et aux liens entre le changement climatique et les conflits et, pour la première fois, des références aux approches fondées sur les droits, au colonialisme et aux litiges d'ordre climatique.

Regarder vers l'avant

Il est de la responsabilité des scientifiques de faire part de leurs découvertes, aussi déprimantes soient-elles. Pourtant, c'est la première fois que les déclarations liminaires d'une réunion du GIEC comportaient des mises en garde sur la communication de messages importants aux décideurs politiques sans, selon les mots

du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, Petteri Taalas, susciter des « peurs apocalyptiques » chez les jeunes. Comme l'a dit Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la meilleure façon de lutter contre l'anxiété climatique est d'agir. En ce sens, il était bienvenu d'entendre les appels des gouvernements à un langage plus « actionnable » et à utiliser le potentiel de la science pour inspirer, par exemple, en faisant référence aux avantages de protéger davantage de zones au lieu de la limite de leur nombre.

Le GIEC se réunira à nouveau dans quelques semaines pour examiner la contribution du RE6 du GTIII sur l'atténuation. Les débats animés sur des questions telles que la gestion du rayonnement solaire au cours des deux dernières semaines sont un signe des discussions compliquées à venir.

Dans la sphère de la gouvernance multilatérale de l'environnement, de nombreux processus utiliseront le rapport RE6 du GIEC en guise de contribution importante, en particulier, le bilan mondial et l'objectif mondial d'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le rapport du GIEC devrait également éclairer les discussions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur le lancement d'un processus de lutte contre la pollution plastique marine, l'un des facteurs croisés et aggravants discutés dans le rapport du GTII.

Il est important de se rappeler que malgré les conclusions peu réjouissantes du rapport, le GIEC soutient toujours que, selon la science, il est encore techniquement possible d'éviter les pires impacts du changement climatique si nous agissons rapidement. Comme l'a dit le Coprésident du GTII, Hans-Otto Pörtner, le goulot d'étranglement entravant l'action a toujours été une volonté politique insuffisante. Et cela, contrairement à un certain degré d'élévation du niveau de la mer, peut être surmonté.

Réunions à Venir

GIEC-56 : La GIEC-56 aura lieu en même temps que la 14e session du GTIII, qui se concentrera sur l'approbation de la contribution du GTIII au RE6, qui évalue l'atténuation du changement climatique. **dates** : 21 mars – 1 avril 2022 **lieu** : mode virtuel **www** : ipcc.ch/calendar

Septième conférence Our Ocean : Cette conférence identifiera des solutions pour la gestion durable des ressources marines, l'accroissement de la résilience de l'océan au changement climatique et la préservation de sa bonne santé pour les générations à venir. La conférence portera, entre autres, sur : les aires marines protégées pour les communautés, les écosystèmes et le climat ; faire face à la crise océano-climatique ; et la création d'économies bleues durables. **dates** : 13-14 avril 2022 **lieu** : Palau **www** : ourocean2022.pw

Édition 2022 du Forum ÉD pour Tous : Le Forum 2022 sur l'énergie durable pour Tous (SEforALL) se concentrera sur le thème « Accélérer, atteindre l'échelle, combler l'écart ». Il vise à fournir une plate-forme mondiale pour mobiliser des ressources, à connecter des partenaires et à présenter des actions pour concrétiser la promesse de la révolution énergétique durable pour tous. L'événement réunira les acteurs de l'énergie pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD 7 (énergie abordable et propre). Il cherchera également à relever l'ambition des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. **dates** : 17-19 mai 2022 **lieu** : Kigali, Rwanda **www** : seforall.org/forum

Conférence de Bonn sur les changements climatiques : Les 56e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(SBSTA) de la CCNUCC prépareront la 27e réunion de la Conférence des Parties, qui doit avoir lieu en novembre 2022 en Égypte. **dates** : 6-16 juin 2022 **lieu** : Bonn, Allemagne **www** : unfccc.int/event/first-sessional-period-2022

IPBES-9 : L'IPBES-9 examinera l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages et l'évaluation méthodologique concernant la conceptualisation diversifiée des multiples valeurs de la nature et de ses avantages, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques. Elle examinera également le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises vis-à-vis de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. **dates** : 3-9 juillet 2022 **lieu** : Bonn, Allemagne **www** : ipbes.net/

GIEC-57 : La GIEC-57 se réunira pour, entre autres, approuver le RID du rapport de synthèse du RE6. **dates** : 26-30 septembre and 1-6 octobre (à confirmer) **lieu** : Genève, Suisse **www** : ipcc.ch/calendar

Pour d'autres réunions, consulter : sdg.iisd.org/

Glossaire

ABE	Adaptation basée sur l'écosystème
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CdP	Conférence des Parties
DRCC	Développement résilient au changement climatique
EDC	Élimination du dioxyde Carbone
FWCC	Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)
GES	Gaz à effets de serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GT	Groupe de travail
IPBES	Plate-forme Intergouvernementale Science-Politique sur la Biodiversité et les Services écosystémiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RE5	Cinquième Rapport d'évaluation
RE6	Sixième Rapport d'évaluation
RE7	Septième Rapport d'évaluation
RID	Résumé à l'intention des décideurs
RSY	Rapport de synthèse
RT	Résumé Technique
SBN	Solutions basées sur la nature
SR1.5	Rapport Spécial sur le réchauffement mondial de 1.5°C
SRCCCL	Rapport Spécial sur le changement Climatique et les Terres
SROCC	Rapport Spécial sur l'Océan et la Cryosphère dans le contexte du changement climatique
UAT	Unité d'appui technique
VCR	Voies de concentration représentative
VSP	Voies socio-économiques partagées